



L'engagement du Canada envers la paix mondiale
Rapport de la conférence d'orientation annuelle du
Groupe des 78 (2000)

Du 29 septembre au 1^{er} octobre 2000, Ottawa (Canada)
*ésident de la conférence : **Ross Francis***

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2000, *Année internationale de la culture de la paix*, et 2001-2010, *Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde*

« *L'exclusion sous toutes ses formes présente un potentiel de violence. »*

Élisabeth Barot, *Patience et perspectives à long terme*

« *La conclusion était que le Canada n'a pas encouragé l'égalité des femmes et ne prend pas au sérieux les liens qui existent entre les rapports entre les sexes, la pauvreté, la santé et l'environnement, entre la violence et l'inégalité, entre la participation démocratique et le pouvoir décisionnel sain. »*

Janis Alton, *Le chemin vers la consolidation de la paix : révolutions en cours*

« *Se pencher sur les origines des insécurités signifie la réduction des contradictions entre notre plate-forme de sécurité humaine et l'intérêt plus dominant du gouvernement en matière de politique étrangère : la poursuite de la richesse pour les Canadiens et les Canadiennes au sein d'un marché mondial qui, par sa nature, crée ou exacerbe les insécurités. »*

Ann Denholm Crosby, *La plate-forme de la sécurité humaine du Canada : un strict minimum*

Rédactrice : **Ann Young**, rapporteure de la conférence

Chefs de production : **Nancy Drozd** et **Tim Creery**

Traduit de l'anglais par : **Jean-Claude Bourgie**

Veillez faire parvenir vos questions ou commentaires à: group78@web.ca.

Table des matières

Remerciements

Introduction : Conférenciers et thèmes abordés

Sommaire

1. [Conférenciers principaux](#)

- [Mary-Wynne Ashford](#) : Créer une culture de la paix
- [Sénateur Douglas Roche](#) : La politique entourant une culture de la paix
- [Contre-amiral Eugene Carroll, jr. \(É.-U.\)](#) : Coopération ou confrontation?

2. Exposés des panels

- Les causes des conflits et de la violence
Élisabeth Barot
Animateur : Ross Francis
- La nouvelle diplomatie : La consolidation de la paix
Janis Alton
[Ann Denholm Crosby](#)
Animatrice : Joanna Miller

3. Groupes de discussion

- Kosovo : À la recherche d'une porte de sortie
John Fraser, Michael Borish - Animateur : John Graham
- Le contrôle des armes légères : Appliquer les leçons de la croisade contre les mines terrestres antipersonnel
Peggy Mason - Animateur : Ken Williamson
- Les enfants touchés par la guerre
Sénatrice Landon Pearson - Animatrice : Samantha Nutt

Annexe I

Résolution portant sur le contrôle des armes légères

Remerciements

Le Groupe des 78 remercie sincèrement les conférenciers, les membres des panels et les personnes-ressources qui ont élaboré le thème de *L'engagement du Canada envers la paix mondiale* et suscité des réponses percutantes et réfléchies chez ceux et celles qui ont

participé à la conférence d'orientation annuelle. De brèves notes biographiques sont présentées à la section « Introduction ».

Une fois de plus, le G78 est très reconnaissant de l'appui financier dont il a fait l'objet grâce à une subvention généreuse du Fonds John Holmes, administré par le Centre canadien pour le développement de la politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Nous désirons également remercier chaleureusement le ministère du Patrimoine canadien, qui, par le biais d'une allocation de traduction, nous a permis de produire la totalité du rapport de la conférence en français comme en anglais.

La conférence a réuni environ 50 à 60 personnes, et l'assistance a été encore plus nombreuse pour le dîner présenté conjointement avec l'Association des médecins pour la survie mondiale (AMSM). Nous tenons à remercier les nombreuses personnes, pour la plupart membres du G78, qui ont contribué à l'organisation et au déroulement de la conférence.

Ross Francis a agi à titre de président de la conférence et du comité organisateur, en plus de rassembler les documents d'information. Il a été secondé dans la préparation de la conférence par Janis Alton, membre du conseil d'administration du G78. À Ottawa, l'ancienne coprésidente Marion Dewar s'est occupée de trouver de nouveaux locaux pour la conférence, qui a eu lieu à l'hôtel Embassy West plutôt qu'au Econiche House, notre lieu de rassemblement habituel dans la Gatineau, ce dernier n'étant pas disponible. L'ancien coprésident Tim Creery a préparé le numéro de *Newslink/InfoLien* portant sur la conférence, et l'ancienne coprésidente Debbie Grisdale a contribué aux préparatifs à Ottawa.

L'ancienne secrétaire exécutive Aicha Bah, et, en son absence (un mois), l'ancienne secrétaire exécutive Dee Welch, se sont chargées du fardeau administratif, assistées par la trésorière Nancy Drozd, qui a également agi à titre de chef de production pour le bulletin.

En soutien de Ross Francis, un certain nombre de membres du G78 ont vu au bon déroulement de la conférence en qualité d'animateurs et animatrices des panels et des groupes de discussion : Joanna Miller, John Graham, Ken Williamson, Samantha Nutt et Debbie Grisdale.

La rédaction du compte rendu de la conférence a été confiée à Ann Young, qui a été secondée par trois rapporteurs adjoints : Rob Judge, étudiant de doctorat en science politique et enseignant à l'Université Carleton, ainsi que Kasia Borowska et Renee Martyna, étudiantes à la *Norman Paterson School of International Affairs* de l'Université Carleton. Ann Young a également rédigé le présent rapport sur les travaux de la conférence.

Nous les remercions tous d'avoir fait de la conférence de cette année un grand succès.

James Christie et Élisabeth Barot, Coprésidents, Le Groupe des 78

Introduction : Conférenciers et thèmes abordés

Depuis les débuts du Groupe des 78, en 1981, ses priorités ont été l'élimination de la menace de guerre nucléaire, le règlement pacifique des différends et la réalisation d'un ordre économique mondial plus équitable. Selon l'énoncé de politique initial du Groupe, « la concrétisation de ces objectifs suppose la réorientation de notre politique étrangère, qui devrait désormais reconnaître que, pour garantir la sécurité nationale, il faut agir sur la scène internationale pour s'assurer du maintien d'un ordre mondial stable et équitable. »

Cette année, le thème de la conférence d'orientation, *L'engagement du Canada envers la paix mondiale*, nous a ramenés aux conditions indispensables à l'avènement d'un monde pacifique - pour « le maintien d'un ordre mondial stable et équitable » - et à l'examen de ces conditions à la lumière des défis actuels.

Conférenciers principaux

Le discours-programme de la conférence, « Créer une culture de la paix », a été prononcé par **Mary-Wynne Ashford**, docteure et éducatrice, qui est également coprésidente de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire. La docteure Ashford a été médecin de famille et médecin dans un hospice pendant onze ans avant de se joindre à l'Université Simon Fraser de Vancouver pour poursuivre un doctorat en recherche sur les programmes de prévention de la violence. Résidente de Victoria (C.-B.), elle est retournée à l'enseignement clinique dans le domaine des soins palliatifs après avoir travaillé comme professeure d'université pendant cinq ans. La docteure Ashford est une écrivaine et une conférencière qui a prononcé des allocutions sur les questions de désarmement en Europe, en Russie, au Japon, en Inde, au Pakistan, en Australie, aux États-Unis et au Canada.

Pour aborder la politique entourant une culture de la paix, le G78 a fait appel à un membre de longue date, le **sénateur Douglas Roche**, auteur, parlementaire et diplomate. Douglas Roche a commencé sa carrière dans le journalisme pour ensuite devenir rédacteur en chef fondateur du *Western Catholic Reporter* (1965-1972). De 1972 jusqu'à sa retraite en 1984, il a été député du Parti progressiste-conservateur pour une circonscription à Edmonton, se spécialisant dans le développement international et le désarmement. En 1984, il a été nommé ambassadeur au désarmement pour le Canada, poste qu'il a occupé jusqu'en 1989, alors qu'il a été nommé professeur invité à l'Université de l'Alberta, où il enseigne « La guerre ou la paix au 21^e siècle ». Il a fait son entrée au Sénat en 1998. Douglas Roche a écrit de nombreux livres et articles sur le développement et le désarmement.

Cette année, la conférence d'orientation du G78 comprenait un événement spécial présenté conjointement avec l'Association des médecins pour la survie mondiale (AMSM). Il s'agissait d'un dîner-présentation au cours duquel le **contre-amiral Eugene Carroll, jr.** (*USN-ret*, É.-U.), vice-président du *Centre for Defence Information* (Washington, D.C.), s'est vu décerner le prix Tom Perry pour la paix de l'AMSM. Son allocution s'intitulait « Coopération ou confrontation? ». L'amiral Carroll, un aviateur

maritime, s'est hissé jusqu'au poste de commandant d'un navire d'assaut, puis d'un porte-avions, le *USS Midway*, pendant la guerre du Vietnam. Il a été commandant de la force d'attaque de porte-avions de la 6^e escadre (É.-U.) dans la Méditerranée, et a occupé des postes de direction en administration et en planification. Il écrit et donne des conférences sur la nécessité de programmes militaires rationnels.

Exposés des panels

Les causes des conflits et de la violence. À titre d'agent de programme à la Commission canadienne pour l'Unesco, **Élisabeth Barot**, coprésidente du Groupe des 78, organise des conférences et des consultations partout au Canada sur les droits de la personne, sur les sciences sociales ainsi que sur la condition féminine et des jeunes. M^{me} Barot, qui parle couramment le français, l'espagnol et l'anglais, a écrit sur la naissance du fédéralisme en Espagne dans le cadre de sa thèse de doctorat à l'Université de Pau (France) et a connu une longue carrière dans les domaines de l'enseignement universitaire et du développement international.

La nouvelle diplomatie : La consolidation de la paix. Militante de longue date dans le mouvement pacifiste domestique et international, où elle encourage la participation féminine, **Janis Alton** est membre du conseil de La voix des femmes canadiennes pour la paix, de Science et paix et du Groupe des 78. **Ann Denholm Crosby** est professeure agrégée de science politique à l'Université York et est l'auteure de *Dilemmas in Defence Decision-Making: Constructing Canada's Role in NORAD, 1958-96* (International Political Economy Series; MacMillan Press [G.-B.], St. Martin's Press [É.-U.]).

Groupes de discussion

Chaque groupe de discussion était encadré par des personnes-ressources ayant une expertise du thème abordé. Les animateurs et animatrices de chaque groupe étaient des membres du G78. Voici quelques brèves notes biographiques sur ces personnes-ressources.

Kosovo : À la recherche d'une porte de sortie. **John Fraser**, membre du Groupe des 78, a été ambassadeur du Canada en Yougoslavie. **Michael Borish** est président de sa propre société d'experts-conseils, laquelle met l'accent sur les problèmes administratifs et financiers dans les marchés en développement et en transition depuis la fin des années 1980, y compris les anciens pays communistes d'Europe centrale et de l'Est. L'animateur de ce groupe était **John Graham**.

Le contrôle des armes légères : Appliquer les leçons de la croisade contre les mines terrestres anti-personnel. **Peggy Mason**, une avocate, a succédé à Douglas Roche en tant qu'ambassadeur au désarmement pour le Canada et est maintenant conseillère en armes légères et en contrôle des armes au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Elle est également présidente du Groupe d'experts gouvernementaux des Nations Unies chargé d'étudier le courtage des armes légères ainsi

que les activités connexes de fabrication et de commerce. L'animateur de ce groupe était **Ken Williamson**.

Les enfants touchés par la guerre - La **sénatrice Landon Pearson**, auteure de *Children of Glasnost* - ouvrage qui donnait un rare aperçu de la croissance des jeunes en Union soviétique dans une période de transition - est surtout connue pour son travail en tant que vice-présidente de la Commission canadienne pour l'Année internationale de l'enfant ainsi que pour la rédaction du rapport de la Commission, *Pour les enfants du Canada : Programme national d'action*, en 1979. Elle a été conseillère en droits de l'enfant auprès du Ministre des Affaires étrangères. L'animatrice de ce groupe était **Samantha Nutt**.

Sommaire

Les participants de la conférence d'orientation organisée cette année par le Groupe des 78 ont procédé à un examen critique des moyens par lesquels l'engagement du Canada envers la paix mondiale s'est accentué au cours de la dernière décennie. Les concepts de sécurité humaine et de pouvoir discret ont été concrétisés dans des politiques et des programmes; les femmes ont accédé à un rôle plus déterminant dans l'élaboration des politiques. En même temps, le Canada est loin d'avoir atteint les objectifs qu'il s'était fixés en matière d'aide extérieure. Les participants de la conférence ont offert plusieurs suggestions pour renforcer l'engagement du Canada envers la paix mondiale dans les années à venir.

Discours-programme

La **docteure Mary-Wynne Ashford** a cherché les attributs d'une culture de la paix dans les collectivités qui ont refusé de se battre ou de se soumettre à la tyrannie. Dans un passé assez récent, les leçons de la campagne sans violence que Gandhi avait menée contre l'autorité britannique en Inde ont été appliquées aux Philippines, où l'Église a incité les gens à se rassembler dans les rues pour empêcher l'armée d'exécuter les ordres du dictateur Ferdinand Marcos; les gens sont descendus dans la rue et y sont restés. Marcos s'est enfui. Même sous le nouveau régime, des bribes de guerre civile ont continué de s'enflammer, mais ces feux ont été étouffés lorsque les collectivités de paysans ont persuadé l'armée, d'un côté, et les guérilleros, de l'autre, de respecter les zones de paix. La même méthode a été utilisée en Colombie, où, malgré de terribles bonds en arrière, quelque vingt-huit zones de paix persistent à ce jour. La docteure Ashford a également présenté des exemples de collectivités qui se sont raccrochées à la paix dans un contexte de guerre, comme l'exil de la communauté tibétaine en Inde, le combat de l'Hôpital Kosevo à Sarajevo et les collectivités non violentes qui regroupent des Israéliens et des Palestiniens.

Des représentants de cinquante collectivités lauréates rassemblés par les Nations Unies ont identifié les facteurs clés du succès : des attributs tels que l'altruisme, un sens de la dignité et de la valeur humaines, la fierté de l'accomplissement personnel. Ils ont décrit leur code moral en ce qui a trait aux convenances, à l'égalité et au respect de la vie et de l'individu, ainsi que leur rejet du pouvoir brut, des menaces et de l'avidité. La majorité

d'entre eux ont identifié leur force spirituelle ainsi que leurs traditions religieuses ou culturelles comme source de leur résistance, de leur persévérance et de leur espoir. Les autres aspects mentionnés ont été le respect de la nature, une vision commune en matière de justice sociale, la propriété collective des programmes, la participation et le pouvoir concurrent. Une base économique légitime a été jugée essentielle au succès à long terme.

Comment des tiers peuvent-ils intervenir? D'après la docteure Ashford, le seul fait de démontrer un intérêt offre à ceux et celles qui travaillent pour la réforme un sentiment de solidarité qui contribue à dissiper l'impuissance qui empêche souvent de passer aux gestes. L'aide extérieure peut soutenir les programmes de sensibilisation aux valeurs morales et à la démocratie participative. Elle peut également appuyer les structures nécessaires aux zones de paix, y compris un système juridique, et contribuer aux besoins en matière de communication.

La politique entourant une culture de la paix

Le thème que le **sénateur Douglas Roche** a adopté pour son exposé était l'orientation de politique du Groupe des 78, échelonnée sur une période de vingt ans, par contraste avec la nouvelle politique étrangère militariste et anti-internationaliste de l'Alliance canadienne. Il a fait remarquer que le genre de politiques préconisées par le G78 en 1981 - en vue de l'élimination des armes nucléaires, de la réalisation d'une plus grande égalité économique entre les nations, et du renforcement du système des Nations Unies - font maintenant partie du courant dominant de la politique de sécurité mondiale depuis les dernières années. Par contre, le document de l'Alliance canadienne sur la politique étrangère, *Le Canada et le millénaire*, soutient que la crédibilité internationale du Canada a été honteusement galvaudée au cours des trente dernières années et que la politique étrangère canadienne est maintenant composée d'à peine plus que des expressions accrocheuses à la mode telles que *pouvoir discret* et *sécurité humaine*. L'Alliance propose d'augmenter les frais de défense en puisant à même le budget de l'aide extérieure et d'appliquer les sommes additionnelles au renforcement de l'OTAN, puisque, d'après eux, les Nations Unies se sont révélées inefficaces. L'Alliance soutient également que le gouvernement a causé des « dommages incalculables » à l'intérêt national en raison de sa « fascination » envers l'idée d'éliminer les armes nucléaires. Elle affirme que le Canada devrait appuyer l'initiative américaine en faveur de l'élaboration d'un système de défense contre les missiles balistiques.

Le sénateur Roche a fait remarquer qu'au cours des dernières années, le budget de l'aide extérieure avait été coupé dans une proportion aussi grande que celui de la défense. Il a ajouté que « les dépenses militaires de l'OTAN sont déjà supérieures à celles de tous les autres pays combinés ». Les guerres qui font rage dans le monde se produisent surtout dans les pays pauvres. L'efficacité de l'Organisation des Nations Unies est illustrée par le fait qu'elle a négocié 172 règlements pacifiques depuis 1945 pour mettre fin à des conflits régionaux. En s'opposant à l'élimination des armes nucléaires, la politique de l'Alliance va à l'encontre de l'opinion mondiale et des engagements des pays du monde entier.

Coopération ou confrontation?

D'après le **contre-amiral Eugene Carroll, jr.** (*USN-ret*), l'isolement de plus en plus accentué des États-Unis découle d'un « cas aigu d'orgueil national ». Son pays tente d'imposer son leadership par le biais de la confrontation plutôt que par une coopération constructive avec les autres pays. « Malheureusement, le Congrès et les dirigeants américains semblent déterminés à faire de la puissance militaire l'instrument primordial de la politique étrangère de leur pays. » Le monde entier est divisé en zones militaires américaines, dans une attitude agressive appelée « présence militaire avancée » qui, en fait, n'est rien de plus qu'une diplomatie appuyée par la force armée. Les États-Unis, sous l'administration du président Clinton, ont renoncé à respecter leur engagement d'abolir les armes nucléaires et ont affirmé que les armes nucléaires demeureront la pierre angulaire de la sécurité américaine. La détermination des États-Unis d'aller de l'avant avec la mise sur pied d'un système national de défense antimissiles constituerait une violation du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques.

L'amiral Carroll a exhorté les États-Unis à abandonner les politiques conflictuelles en faveur de politiques de coopération telles que la révocation de leur vote contre l'établissement d'une Cour criminelle internationale. D'autres initiatives de coopération devraient comprendre la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'adhésion à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel. Des étapes essentielles au renouvellement du mouvement pour l'élimination des armes nucléaires seraient la ratification du traité d'interdiction complète des essais; l'adhésion à la déclaration universelle d'une politique du non-emploi en premier; la diminution du niveau d'alerte des armes stratégiques; la séparation des cônes de charge et des vecteurs; et une réduction importante des arsenaux nucléaires « jusqu'à ce que 32 000 armes deviennent 5 000, 1 000, puis 500 ».

Les causes des conflits et de la violence

Dans son thème général, « Patience et perspectives à long terme », Élisabeth Barot a souligné l'importance de la patience et de l'éducation dans le développement d'une culture de la paix. « Pour le moment, la menace la plus sérieuse à l'égard de la paix est l'impatience face à un système qui subit le stress occasionné par le changement. » L'éducation, orientée par des principes démocratiques et participatifs, devrait mener à la gestion à long terme du changement pour remplacer la gestion de crises, en particulier dans trois domaines d'une importance critique : la biodiversité, la diversité culturelle et l'accès à l'information.

M^{me} Barot a souligné que « l'exclusion sous toutes ses formes présente un potentiel de violence. Dans un monde de plus en plus diversifié, il nous faut être conscients des dangers de l'exclusion et de la marginalisation, qui réduisent notre capacité de vivre ensemble en paix. » Face à l'écart de plus en plus grand entre la capacité de communication des sociétés démunies et des sociétés affluentes, « l'impératif moral consiste à formuler un concept de l'intérêt général et à adopter une perception équilibrée des besoins des utilisateurs et communicateurs d'information et des fournisseurs d'accès

et de contenu partout dans le monde. De plus, le problème pratique correspondant consiste à identifier et développer des organismes capables de donner une voix efficace à ce concept. »

La nouvelle diplomatie : la consolidation de la paix

Janis Alton a mis l'accent sur la vision et l'activisme des femmes dans les domaines de la démilitarisation et de la sécurité. Son exposé a commencé et s'est terminé à La Haye : la Conférence de La Haye de 1899, qui a réuni vingt-six nations « en vue de préserver la paix mondiale et d'abandonner toute forme de conflit », inspirée en partie par le militantisme de la baronne Bertha von Suttner et de son livre *Die Waffen Nieder* (Déposez vos armes); et la Conférence de La Haye de 1999, qui a réuni 10 000 délégués gouvernementaux et non gouvernementaux, et qui a mené au lancement de la campagne mondiale *Women Building Peace*. Entre ces deux événements, le Congrès des femmes s'est ouvert en avril 1915 à La Haye, au coeur de la Première Guerre mondiale, réunissant quelques-unes des personnalités radicales les plus connues de l'époque; leur appel pour que les nations s'engagent dans une médiation visant à mettre fin à la guerre s'est heurté au fatalisme de l'impératif militaire. Malgré tout, elles ont créé la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), dont la présidente actuelle est Bruna Nota, membre de La Voix des femmes (VDF) canadiennes pour la paix.

La création de la VDF, en 1960, représentait un effort pour surmonter l'isolement dans lequel les femmes avaient été gardées dans le cadre de l'arène politique. Les membres de l'organisme ont réclamé que le Canada soit déclaré pays non nucléaire et qu'il exhorte les États-Unis à mettre fin aux essais nucléaires dans l'atmosphère. Au fil des années, la VDF a fait campagne pour l'élargissement du concept de sécurité. Sur la scène internationale, la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a été le plus important rassemblement de femmes de l'histoire, soit 40 000. L'échec du Canada à concrétiser les engagements qu'il avait pris à Beijing a été vertement critiqué par la *Canadian Feminist Alliance for International Action* (FAFIA), une coalition de 40 membres dont la VDF fait partie. Les femmes ont encore beaucoup à faire pour s'assurer d'être incluses dans les processus des Nations Unies en matière de conflit politique.

La plate-forme de la sécurité humaine

Selon **Ann Denholm Crosby**, les politiques commerciales et militaires du Canada entrent en conflit avec les objectifs de sécurité humaine et de pouvoir discret. Le pays poursuit ses objectifs de sécurité humaine par sa participation au mouvement contre les mines terrestres antipersonnel, ses efforts pour contrôler l'utilisation des armes légères, son rôle dans l'élaboration du cadre de la Cour criminelle internationale, et ses efforts en vue de la réduction du nombre d'enfants victimes de conflits armés. Cependant, le principal intérêt du Canada en matière de politique étrangère est demeuré « la promotion de la prospérité et de l'emploi » pour les Canadiens et les Canadiennes, par le biais d'un multilatéralisme économique fondé sur des règles. Cette activité renforce les processus et les forces de mondialisation économique, pour lesquels « il y a un revers de la médaille » parce qu'ils contribuent à l'accentuation de l'écart entre les riches et les pauvres, à la dégradation de

l'environnement, à l'épuisement des ressources, et à des mouvements massifs des populations. « Ces conditions créent également des conflits parmi les peuples, conflits qui s'expriment souvent sous forme de violence nationale, d'abus des droits de la personne, d'activités criminelles, de commerce de la drogue, de prostitution, d'enrôlement d'enfants-soldats et de trafic d'armes. »

Le Canada tente, d'une part, de régler les mêmes maux que, d'autre part, il contribue à produire. De même, plutôt que de percevoir le pouvoir discret comme une solution de remplacement à l'utilisation de la puissance coercitive, le Canada considère les négociations, la persuasion et les approches non militaires comme faisant partie d'un continuum qui devient un outil que l'on utilisera, au besoin, avant de recourir à la puissance coercitive. « Employé de cette façon, le pouvoir discret n'est pas exposé à la critique des procédés militaires ou du bien-fondé de leur utilisation. » Il n'en demeure pas moins que la poursuite de la sécurité humaine et l'exercice du pouvoir discret ont entraîné une plus grande transparence et participation volontaire dans le cadre de la politique canadienne internationale, et ont augmenté les possibilités de « se pencher sur les origines des insécurités plutôt que sur leurs seules manifestations ».

Groupes de discussion

(Les comptes-rendus des trois groupes de discussion, préparés par les rapporteurs, se terminent chacun par des recommandations approuvées lors de la séance plénière de clôture de la conférence. Dans le cas des armes légères, une résolution spécifique a été adoptée en séance plénière et figure à l'Annexe I)

Premier groupe : Kosovo

Les membres du groupe ont manifesté une certaine mélancolie quant aux perspectives à long terme pour le Kosovo, mais ils ont recommandé que le Canada poursuive ses activités pour promouvoir la paix dans la région. La contribution de Canada devrait s'inscrire dans le cadre des activités de la communauté internationale, y compris celles visant à établir des structures stables en matière de justice, d'éducation et de santé. Les membres se sont dits d'avis que les hostilités au Kosovo ne prendront fin que lorsque la culture de violence, de haine et de vengeance sera contrecarrée par l'éducation pour la paix. En matière de santé, une plus grande priorité devrait être accordée aux programmes sur le stress consécutif aux traumatismes.

Il serait utile que les pays voisins - de préférence des parties neutres comme l'Italie et la Grèce - encouragent les investissements et favorisent la prospérité et la stabilité politique au Kosovo. Éventuellement, il pourrait y avoir un pacte régional de non-agression réunissant tous les pays de la région, y compris la Russie. En l'absence de tout signe de solution à la question de souveraineté fractionnelle, le moindre mal consiste à ne pas en tenir compte pendant que d'autres politiques sont mises en vigueur.

Deuxième groupe : Le contrôle des armes légères

Les membres du groupe ont examiné la documentation, préparée par Peggy Mason, sur les leçons de la campagne contre les mines terrestres en vue de contrôler les armes légères. Parmi les éléments qui ont contribué au succès de cette campagne contre les mines terrestres, mentionnons un leadership gouvernemental, une collectivité humanitaire informée et motivée, la mobilisation des ONG à l'appui du projet, un partenariat entre le gouvernement et la société civile, un but clairement défini, et la convergence des parties à la fin du processus de négociation. Aussi, il ne faut pas oublier que le Processus d'Ottawa a pu progresser assez rapidement, étant donné l'importance secondaire des mines terrestres dans les politiques de défense de la plupart des pays, et leur importance négligeable au plan économique.

Dans le cas des armes légères, il n'y a aucun but unique identifiable (comme une interdiction catégorique). Plutôt, l'objectif est complexe et présente de nombreux aspects, et nécessite des actions qui s'épaulent mutuellement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Il est difficile pour les gouvernements de se mettre d'accord sur un programme. Le succès même de la coopération NGO-gouvernement dans le cas des mines terrestres semble avoir émoussé les énergies de bon nombre d'ONG dans leurs tentatives pour inciter leurs gouvernements à intervenir. Les incidences économiques du contrôle des armes légères sont importantes pour certains pays, notamment ceux de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est.

Le groupe a fait valoir que la société civile doit être plus franche lorsqu'elle critique ses gouvernements respectifs, que les gouvernements d'optique commune doivent se mettre d'accord sur un programme d'action, que la surveillance et la responsabilité parlementaires doivent être accrues relativement à la mise en oeuvre d'une politique de transfert d'armes à l'échelle nationale, et que le problème de la « conversion » de l'industrie des armes légères à d'autres activités économiques doit être abordé.

Troisième groupe : Les enfants touchés par la guerre

Depuis l'établissement des droits de l'enfant en 1989, les questions liées à l'enfance lorsqu'il est question de conflit ont fait l'objet d'une attention beaucoup plus grande que par le passé. La conférence qui s'est tenue à Winnipeg en 2000 a illustré l'ampleur des questions liées à l'enfance. Les membres du groupe ont jugé que trois points nécessitaient un examen particulier : l'augmentation de l'obligation de rendre compte et la diminution de l'impunité suite à la ratification, la protection de l'enfant contre le VIH/sida, et la définition de « jeunes », en mettant l'accent sur le besoin d'incorporer les jeunes au processus de négociations plutôt que les considérer comme des participants silencieux. Il faut accorder une plus grande attention aux enfants en prison, surtout pour leur fournir une aide judiciaire.

1. Conférenciers principaux

Discours-programme :

Créer une culture de la paix

Par Mary-Wynne Ashford

(Le texte de cette allocution est extrait d'un chapitre de « War or Health », de M.W. Ashford MD, PhD, publié sous la direction de Hanna Tapanainen, qui doit paraître en janvier 2001. Le chapitre est intitulé « Stubborn peace: Communities that refuse to fight ».)

La plupart du temps, les études qui portent sur la guerre mettent davantage l'accent sur les causes et les facteurs ayant contribué au conflit que sur les facteurs de protection qui pourraient aider une collectivité à résister à la violence. L'analyse historique, par exemple, décrit le contexte économique, politique, social et culturel qui a semblé rendre la guerre inévitable. Récemment, cependant, certaines organisations telles que *International Alert* ont examiné la capacité de paix des sociétés pour lesquelles le risque de conflit armé est élevé, et ont tenté de rehausser les forces dont elles disposent pour résister à la guerre. Certaines collectivités ont mis sur pied des initiatives locales en vue de prévenir un conflit armé; ces collectivités offrent des leçons importantes relativement aux types d'interventions extérieures qui pourraient appuyer et renforcer les initiatives locales. Ceci revient à dire que, en plus d'étudier ce qui ne fonctionne pas bien, il est important de se pencher sur ce qui donne des résultats lorsqu'une collectivité choisit de ne pas prendre les armes.

Lorsque des individus choisissent de s'opposer sans armes à la tyrannie et à ceux qui sèment la haine, refusant autant de se battre que de se soumettre, ils démontrent qu'il est possible de trouver des solutions de rechange, même dans des situations désespérées, et que c'est la collectivité comme telle qui constitue la source du pouvoir. Je suis d'avis que ces puissantes collectivités partagent des attributs communs qui contribuent à une culture de la paix.

Sur les traces de Gandhi

Je vais donner un aperçu de plusieurs instances de résistance locale - c.-à-d. des collectivités tenaces qui ont refusé de participer à une guerre. Heureusement, certaines de ces collectivités ont analysé les raisons de leur succès et les ont commentées dans le cadre de discussions ou de publications diverses. Leurs points de vue sont précieux, en particulier pour les organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de la consolidation de la paix où des tiers tentent d'offrir une aide et une solidarité internationale aux collectivités en danger.

Avant les années 1980, l'exemple le plus connu du pouvoir de la résistance sans violence a été la longue lutte déterminée que Gandhi a menée contre l'autorité britannique en Inde. Bien que plusieurs aient laissé leur vie dans le combat pour l'indépendance, l'autorité morale des méthodes utilisées par Gandhi a miné les droits auparavant accordés aux dirigeants coloniaux et jeté les bases de la fin du colonialisme ailleurs dans le monde. Les leçons que Gandhi a enseignées étaient bien connues aux Philippines, où les gens étaient assujettis à l'autorité de Ferdinand Marcos. Leur combat pour la démocratie et la « révolution de velours » finale sont documentés dans le livre de Ed Garcia, *Pilgrim*

Voices: Citizens as Peacemakers (Garcia, Ed. [Ed.] 1994. Pilgrim Voices: Citizens as Peacemakers. Ateneo de Manila University Press).

Le régime de Marcos, un dictateur brutal connu comme le Hitler de l'orient, a duré de 1972 à 1986. Aux Philippines, un pays à prédominance catholique, l'Église a d'abord adopté ce qu'elle a appelé une « collaboration critique » avec le gouvernement. Lorsque l'Église est devenue de plus en plus critique et de moins en moins coopérative, elle a fini par diffuser une lettre pastorale encourageant la résistance sans violence. Plusieurs ont manifesté vigoureusement leur désaccord avec le contenu de cette lettre, mais, en date de 1984, malgré le risque d'emprisonnement, de torture ou de meurtre aux mains de l'armée, les gens ont participé à des démonstrations et à des grèves. En 1985, Marcos a déclenché une élection éclair, pour enfin se déclarer lui-même président, à l'encontre des résultats du vote. À cette époque, il s'était déjà formé un réseau très actif de milliers d'églises paroissiales partout au pays pour mettre sur pied et protéger un mouvement sans violence opposé à Marcos.

Le parti d'opposition dirigé par Corazon Aquino a organisé des marches et des pétitions, formé des observateurs du scrutin, tenu des rassemblements et des vigiles, et favorisé la désobéissance civile dans l'espoir de miner la tentative de Marcos de voler l'élection. La crise finale a été déclenchée par la défection critique de deux leaders clés du gouvernement. Quand Marcos a ordonné à l'armée de capturer les transfuges, le cardinal Jaime Sin, chef de l'Église catholique romaine au pays, s'est précipité à la station de radiodiffusion, propriété de l'Église, pour inciter les citoyens à se rassembler dans les rues dans le but d'empêcher l'armée de capturer les officiers rebelles. Des millions de gens ont répondu à son appel. Déterminés à rester dans les rues aussi longtemps que cela serait nécessaire pour destituer Marcos, les gens ont prié et chanté, partagé leur nourriture et leurs boissons, et, d'une façon ou d'une autre, ont conféré à l'événement une atmosphère de pique-nique. Ils sont restés dans les rues pendant quatre jours, jusqu'à ce que Marcos prenne enfin la fuite.

Après la prise du pouvoir par Corazon Aquino, les membres du mouvement pacifiste philippin ont médité sur ce qui a rendu possible leur révolution sans violence. Ils ont attribué leur succès à leur foi religieuse commune et au soutien des dirigeants de l'église qui avaient encouragé les groupes locaux établis dans les églises de tout le pays. Pour eux, leur force prenait son origine dans leur confiance et leur humour effervescent. Les gens partageaient des objectifs communs de justice sociale et avaient des leaders qui pouvaient articuler les problèmes et inspirer les autres.

Ed Garcia, politicologue et ancien prêtre Jésuite, a été l'un des rédacteurs de la nouvelle constitution des Philippines. Lorsqu'il parle du rôle joué par le monde extérieur, il mentionne que les lettres d'appui qu'il a reçues de l'extérieur des Philippines lui ont redonné espoir pendant son séjour en prison, et que la solidarité internationale a renforcé son engagement et lui a permis de constater qu'il n'était pas seul.

L'exemple des Philippines : une source d'inspiration

Les images de la « révolution de velours » à Manille ont incité des gens d'ailleurs à manifester leur opposition à des régimes oppressifs. À peine quelques années plus tard, en 1989, nous avons vu certaines des images télévisées les plus inoubliables de notre époque lorsque des soldats ont regardé les gens danser sur le mur de Berlin sans pour autant faire feu. Dans les mois qui ont suivi, un mouvement spectaculaire de résistance civile renversait les dictateurs d'un pays après l'autre en Europe de l'Est, et ce, presque sans effusion de sang.

Entre-temps, aux Philippines, sous le gouvernement de Corazon Aquino, des bribes de guerre civile continuaient de s'enflammer, menant le mouvement pacifiste à former la *Coalition pour la paix* ainsi que les *Défenseurs de la paix*, un groupe multisectoriel. Ces groupes se sont rencontrés pour venir en aide aux paysans et aux autochtones qui se trouvaient coincés entre l'armée et les guérilleros. Dans les villages, l'armée se présentait pour exécuter ceux et celles qu'elle prétendait être des collaborateurs des guérilleros. Puis c'était au tour des guérilleros de revenir pour exécuter ceux et celles qu'ils accusaient de collaborer avec l'armée. La stratégie élaborée par les cultivateurs a été de dessiner une carte de leur village avec un cercle autour de ce dernier. Ils ont montré la carte aux deux groupes, en leur disant « Ceci est une zone de paix. N'entrez pas dans cette zone si vous portez des armes. » Curieusement, l'armée et les guérilleros ont respecté les zones de paix.

Plusieurs organisations internationales ont tiré avantage de l'engagement des groupes pacifistes philippins à partager leurs expériences par le biais de publications et de conférences. Après une telle conférence, Eduardo Marino a repris l'idée des zones de paix au profit de sa propre collectivité en Colombie, une région appelée La India (Seymoar, Nola-Kate et Juan Ponce de Leon. [1997]. Creating Common Unity, Models of Self Empowerment in 50 Award Winning Communities. New York: Friends of the UN).

À La India, les paysans étaient coincés entre l'armée, les groupes paramilitaires soutenus par le gouvernement, et les guérilleros. Des paysans colombiens étaient sommairement exécutés, exactement comme l'avaient été les Philippins. L'armée leur disait « Vous n'avez que les possibilités suivantes : joignez-vous à nous, joignez-vous aux guérilleros, quittez la région pour toujours, ou mourez. » Les cultivateurs ont imaginé une autre possibilité. Ils ont rencontré chaque groupe pour leur demander « Pour qui vous battez-vous? » Tous les commandants ont répondu « Nous nous battons pour vous! », ce à quoi les paysans ont répliqué « Vous vous battez pour nous depuis quinze ans, mais nous avons été les seules victimes de ce conflit. Nous vous demandons de cesser de vous battre pour nous. Nous désirons rester sur nos terres et travailler pour gagner notre vie dans un environnement sûr pour nos enfants. » Comme aux Philippines, les combats ont pris fin et les cultivateurs ont pu faire pousser et vendre leurs récoltes pour la première fois depuis plusieurs années. Aujourd'hui, malgré de fréquentes récives et des massacres horribles, il existe encore vingt-huit zones de paix en Colombie.

Une autre de ces zones, San Jose de Apartado, est une *Comunidad de Paz* très active qui dispose d'un site Web et de possibilités d'affiliations internationales à l'appui de la collectivité (<http://www.igc.apc.org/csn/sanjose/index.html>). San Jose de Apartado est un

petit hameau où les paysans avaient mis sur pied une coopérative pour traiter et vendre les fèves de cacao. En février 1997, les paramilitaires ont ordonné à tout le monde de quitter les lieux, accusant les villageois d'exploiter un poste de ravitaillement pour le compte des guérilleros. Puis ils ont traîné de leurs maisons les quatre membres élus du conseil d'administration de la coopérative et les ont exécutés.

Plusieurs hameaux se sont joints pour se transformer en Communauté de paix. Par voie de déclaration, ils se sont engagés :

- à ne pas participer à la guerre, que ce soit de manière directe ou indirecte;
- à ne pas porter d'armes;
- à ne pas manipuler ou divulguer l'information à toute partie impliquée dans un conflit armé;
- à ne pas demander aux parties de résoudre des conflits;
- à chercher une solution pacifique et à élaborer un dialogue en vue de résoudre le conflit au pays.

L'idée de la Communauté de paix provient de l'évêque de Apartado, Monsenor Isaias Duarte Cancino. Les paysans ont commencé à assister à des ateliers à la Commission intercongrégationaliste pour la justice et pour la paix (CINAP). La cérémonie de déclaration de la Communauté de paix s'est déroulée en présence de Pax Christi, du Diocèse de Apartado, de la CINAP et des médias. Cinq jours plus tard, les paysans étaient bombardés par l'armée et les paramilitaires, et plusieurs paysans étaient assassinés. Les paysans ont été forcés de quitter les hameaux, sous peine d'autres meurtres. Cependant, deux personnes de la CINAP les ont accompagnés dans leur exode, et bon nombre d'entre eux, se sentant appuyés dans leurs convictions, ont pris la décision de rester à San Jose.

Une Communauté de paix fait face à l'oppression

Depuis qu'elle s'est déclarée *Comunidad de Paz*, San Jose a perdu 35 de ses membres - 33 ont été exécutés par les paramilitaires, et deux par les guérilleros. Néanmoins, la communauté est déterminée à poursuivre ses politiques de résistance sans violence, qu'elle considère comme la seule solution d'avenir. En mars 1998, 240 personnes ont initié le premier retour au hameau de La Union. L'objectif ultime de la Communauté de paix est que tous les membres puissent retourner dans les hameaux d'où ils ont été chassés.

Les zones de paix organisées à partir de l'extérieur d'une collectivité peuvent également contribuer à un processus de paix (Langley, Winston E. [1997] *Children, a Global Ethic, and Zones of Peace. Peace Review: A Transnational Quarterly*, vol. 9, 2). Par exemple, les cessez-le-feu humanitaires de l'UNICEF pour l'immunisation des enfants ont établi les enfants comme une zone de paix.

Sous le leadership de James Grant, les négociations avec le gouvernement et les guérilleros en El Salvador ont permis d'obtenir des cessez-le-feu répétés d'une durée de

trois jours pendant lesquels les équipes internationales ont pu dispenser des soins de santé primaires et procéder à l'immunisation des enfants dans les zones de guerre. Ces cessez-le-feu ont jeté les bases des négociations de paix ultérieures en El Salvador.

La collectivité tibétaine de Dharamsala, en Inde, figure parmi les cinquante communautés qui se sont vu décerner un prix par les *Amis des Nations Unies*. Plus de 80 000 Tibétains, dirigés par le Dalai Lama, leur chef religieux et temporel, ont fui l'occupation chinoise de leur pays et ont établi une communauté de réfugiés à Dharamsala. Face à la destruction de leur culture et de leur religion - sur les 6 259 monastères, couvents et temples du pays, tous ont été détruits, sauf huit - leur devoir transcendait largement le besoin de simplement faire en sorte que le corps et l'âme demeurent unis : il leur fallait pourvoir à toute une civilisation en exil. Une administration démocratique en exil a été mise sur pied à Dharamsala pour gérer les affaires des réfugiés tibétains. Avec l'aide du gouvernement de l'Inde, des écoles tibétaines ont été établies pour offrir une éducation séculaire moderne aux enfants tibétains, tout en mettant l'accent sur l'apprentissage de la langue, la littérature, l'histoire, la culture et la religion tibétaines, ainsi que sur les arts et métiers de la mère patrie. Aujourd'hui, on compte 85 écoles tibétaines en Inde, au Népal et au Bhoutan, avec une population étudiante totale de 27 585. Environ 70 pour cent des enfants fréquentent l'école. Près de 200 monastères et couvents ont été fondés pour rétablir l'éducation religieuse et les traditions. Bref, c'est en Inde que les Tibétains ont gardé en vie ce qui avait presque totalement été détruit ou aseptisé au Tibet même. Le mérite du succès de la collectivité tibétaine à Dharamsala et ailleurs revient sans aucun doute à Sa Sainteté le Dalai Lama, qui s'est vu décerner le Prix Nobel de la paix en 1989. Le dévouement envers la paix et envers la création d'êtres humains responsables est ce qui guide toutes les activités de la collectivité tibétaine en exil - son éducation, ses soins de santé, ses initiatives économiques et environnementales, ses arts d'interprétation et sa littérature, ses études scientifiques sur l'esprit et le caractère. Cette combinaison unique de pragmatisme a été appelée une « culture du cœur ».

La prise de position d'un hôpital face à la terreur

Un autre exemple de collectivité qui a refusé de se battre est l'Hôpital Kosevo à Sarajevo. En 1995, dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, l'organisme *Amis des Nations Unies* reconnaissait l'hôpital comme l'une de cinquante collectivités exceptionnelles sélectionnées à travers le monde (Seymoar, Nola-Kate et Juan Ponce de Leon. [1997]. [Creating Common Unity, Models of Self Empowerment in 50 Award Winning Communities](#). New York: Friends of the UN). Deux médecins se sont rendus à New York pour recevoir le prix juste après que les actions de choc de l'OTAN aient commencé à forcer les Serbes à se retirer. Avant la guerre, Sarajevo était une ville très cosmopolite avec une population tout à fait mixte de groupes ethniques et religieux. Les mariages entre membres de collectivités différentes se pratiquaient depuis des années. Lorsque la guerre a commencé, les médias ont incité la haine entre les groupes, mais les gens de Sarajevo se sont cramponnés à leur pluralisme et ont refusé de s'en prendre les uns aux autres.

L'hôpital était l'établissement le plus important du pays dans les domaines de l'enseignement, du diagnostic et de la thérapie, avec 41 cliniques et instituts, 2 100 lits, et des services diagnostiques et thérapeutiques modernes. Situé à seulement 600 mètres des lignes ennemies, il a continué de fonctionner dans des conditions impossibles. Il n'y avait pas d'électricité, d'eau ou de gaz, et seulement des quantités minimales d'équipement médical et de médicaments. Le personnel de l'hôpital a soigné des milliers de blessés et malades dans la ville assiégée. L'hôpital a sans cesse été la cible d'un barrage d'artillerie et a été touché à 1 470 reprises, 687 fois directement sur les cliniques et les instituts. Des douzaines de patients et membres du personnel ont été tués ou blessés dans les lits ou l'enceinte de l'hôpital, ou dans l'exercice de leurs fonctions.

À ce propos, le docteur Mirza Dilic écrivait en 1995 :

Comment avons-nous pu, exposés comme nous l'étions au blocus et aux attaques ennemies, maintenir le principe universel du Serment d'Hippocrate et offrir notre aide à tous, y compris les soldats ennemis?

Simplement, il fallait que l'Hôpital Kosevo réussisse. Si nous n'avions pas pu organiser le travail et démontrer qu'il est possible de travailler même dans des conditions impossibles, que serait-il arrivé aux milliers de civils blessés et aux malades? Nous étions tout simplement condamnés à réussir.

C'est grâce à l'engagement de nos gens, grâce à un désir de venir en aide, grâce au courage et à la dévotion du personnel médical, grâce au respect des droits de la personne, grâce à nos efforts pour préserver une collectivité pluriethnique appartenant à des religions multiples, et grâce à l'aide désintéressée de plusieurs organisations humanitaires et autres du monde entier, que nous avons réussi.

Malheureusement, la guerre se poursuit en Bosnie. Sarajevo fait toujours l'objet d'un blocus et est encerclée depuis 40 mois. Déjà, 1 300 000 obus (oui, vous avez bien lu : un million trois cent mille obus) ont frappé la ville. Les civils continuent de mourir dans les rues et les squares. Nous luttons toujours pour aider et sauver les blessés et les malades. Mais, heureusement, nous savons que nous ne sommes pas seuls. Nous avons des amis partout dans le monde et nous savons que tous ceux et celles qui nous aident maintenant seront un jour fiers de l'aide qu'ils nous ont accordée.

Lorsqu'on a demandé aux médecins de tirer des leçons de leur expérience, ils ont souligné la solidarité face à l'adversité, l'importance de l'altruisme, et le besoin désintéressé de venir en aide aux autres. « Le chemin que nous empruntons », ont-ils dit, « est toujours un choix entre vivre conformément à nos idéaux ou souscrire aux forces de la violence et de l'oppression. »

Deux autres facteurs se sont révélés profondément déterminants. D'une part, grâce à son courage moral et à sa persistance, le chirurgien qui dirigeait l'hôpital a été une source d'inspiration pour son personnel. D'autre part, les membres du personnel ont reçu un

soutien international sous forme de lettres et de fournitures occasionnelles provenant de l'extérieur.

Un oasis de paix en Israël

Il existe d'autres collectivités déterminées et non violentes au sein de pays où la violence fait rage aujourd'hui malgré un mouvement important vers la paix. En Israël, par exemple, on compte plus de 1 000 organisations pacifiques, dont la plupart regroupent des membres juifs et arabes. Neve Shalom/Wahat al-salaam (Langley, Winston E. [1997] *Children, a Global Ethic, and Zones of Peace. Peace Review: A Transnational Quarterly, vol. 9, 2*) est une collectivité internationale qui a été fondée par le Fr. Bruno Hussar en tant qu'oasis de paix. La collectivité a débuté lentement dans les années 1970 et continue d'exister grâce à un appui actif de l'extérieur d'Israël. Le Fr. Bruno a écrit au sujet de sa vision :

Nous avons envisagé un petit village peuplé d'habitants issus de différentes collectivités du pays. Juifs, Chrétiens et Musulmans y vivraient en paix, chacun fidèle à ses propres croyances et traditions, tout en respectant celles des autres. Chacun trouverait dans cette diversité une source d'enrichissement personnel. Le but du village : servir de décor pour une école de la paix. Pendant des années, il y a eu des académies dans divers pays où l'art de la guerre a été enseigné. Inspirés par les paroles prophétiques « Nation ne lèvera pas épée contre nation, ni n'apprendra jamais plus la guerre », nous voulions fonder une école consacrée à la paix, car la paix est aussi un art. Elle n'apparaît pas de manière spontanée, elle doit être apprise.

Leçons pour la communauté internationale

Les *Amis des Nations Unies* ont invité les cinquante collectivités lauréates à participer à un séminaire tenu à New York, où les participants ont présenté un aperçu des raisons de leur succès (Seymoar, Nola-Kate et Juan Ponce de Leon. [1997]. Creating Common Unity, Models of Self Empowerment in 50 Award Winning Communities. New York: Friends of the UN). Ils ont parlé de leur sens de l'altruisme, d'être destinés à développer les plus grandes possibilités offertes à la nature humaine, d'un sens de la dignité, de l'identité et du respect de soi. Ils se sont félicités de leur ingéniosité à concevoir des initiatives de leur propre cru plutôt qu'élaborées par des gens de l'extérieur. Les représentants des collectivités ont décrit leur code moral en ce qui a trait aux convenances, à l'égalité et au respect de la vie et de l'individu, ainsi que leur rejet du pouvoir brut, des menaces et de l'avidité. La majorité d'entre eux ont identifié leur force spirituelle ainsi que leurs traditions religieuses ou culturelles comme source de leur résistance, de leur persévérance et de leur espoir. Le respect de la nature a souvent été mentionné dans ce contexte. Ils ont parlé de leur vision et de leurs objectifs communs en matière de justice sociale, et de l'importance de la propriété collective des programmes. Il a souvent été question d'un leader charismatique, mais les participants se sont dits convaincus que même si le leader devait mourir, les gens poursuivraient toujours le même chemin. Les structures organisationnelles dont on a fait état étaient basées sur la participation, l'égalité et le partage des pouvoirs. En fait, les participants ont décrit la

structure idéale comme étant plus circulaire que linéaire. Ils ont suggéré que les collectivités établissent une culture du dialogue, bâtissent des relations qui transcendent les barrières, mettent l'accent sur les résultats pratiques, élaborent le fondement juridique de l'égalité, propagent les compétences et les connaissances, et continuent de faire preuve de courage, d'espoir et d'humour. Ils ont souligné l'importance d'une base économique légitime en guise d'élément essentiel au succès à long terme.

Quelles sont les stratégies qui découlent des leçons apprises par ces collectivités en matière de soutien et d'intervention de l'extérieur? En premier lieu, le seul fait de démontrer un intérêt offre à ceux et celles qui travaillent pour la réforme un sentiment de solidarité qui contribue à dissiper l'impuissance qui empêche souvent de passer aux gestes. En second lieu, l'importance de la sensibilisation aux valeurs morales est évidente dans tous les cas décrits. Les valeurs morales sont souvent basées sur une foi religieuse profonde ou sur des traditions spirituelles auxquelles des partisans d'autres pays pourraient bien adhérer. En troisième lieu, l'élaboration de structures et de stratégies telles que les zones de paix et la formation en résolution de conflits peut souvent être facilitée par des gens de l'extérieur qui contribuent des idées et des outils novateurs pour venir en aide aux organisateurs. En quatrième lieu, la communication est essentielle à la réussite de toute activité. La communauté internationale pourrait prendre une initiative très pertinente en fournissant des télécopieurs, des téléphones cellulaires, des photocopieuses et l'accès au courrier électronique aux organisateurs qui aspirent à la justice sociale et à la démocratie dans les collectivités en danger. En cinquième lieu, l'aide extérieure peut également être précieuse dans l'établissement d'un système juridique et pour sensibiliser les gens à la démocratie de participation. Enfin, c'est grâce à un leader charismatique que bon nombre des collectivités ont été incitées à passer à l'action. Il n'est pas clair si le soutien extérieur est en mesure d'éduquer un tel leader, mais diriger l'attention des médias vers les leaders pourrait rendre publics les enjeux de l'intervention. L'attention des médias est une épée à deux tranchants : tantôt, elle protège les leaders de premier plan; tantôt, elle précipite la violence dont ils peuvent faire l'objet.

Ce ne sont là que quelques exemples de collectivités qui ont adopté une attitude déterminée à l'égard de la haine et de la guerre. Leur tâche est extrêmement dangereuse, et certaines tentatives ont échoué de manière tragique.

Bâtir une culture de la paix est un moyen de réduire l'éventualité d'un conflit violent ou d'une guerre. Les connaissances que nous pouvons acquérir auprès des collectivités qui ont créé une résistance à la guerre constituent une étape essentielle dans l'élaboration de nouveaux moyens visant à soutenir les forces des initiatives locales et à protéger les militants locaux dans leur mission de changement social.

La politique entourant une culture de la paix

Le Groupe des 78 et les valeurs canadiennes en matière de paix

Sénateur Douglas Roche

En 1981, un groupe de visionnaires composé, entre autres, d'intellectuels, d'ambassadeurs, de députés et d'auteurs canadiens de renom, ont fondé le Groupe des 78 en rédigeant une déclaration qui encourageait la reconnaissance des priorités de base nécessaires à une politique étrangère efficace au Canada.

Ce groupe de 78 personnalités était, entre autres, composé de membres représentatifs de la diversité politique canadienne de l'époque : les libéraux Eugene Forsey, Jacques Hébert, Renaude Lapointe, Donald MacDonald; les progressistes-conservateurs Gordon Fairweather, David MacDonald; les néo-démocrates Andrew Brewin, Alfred Gleave; et la sénatrice Lois Wilson, maintenant indépendante.

Le Groupe des 78 a immédiatement proposé :

- l'élimination de la menace de guerre nucléaire, le plus grand danger auquel l'humanité doit faire face;
- le renforcement des Nations Unies et des autres organismes internationaux voués au maintien de la paix, à la promotion de la coopération internationale et du droit international ainsi qu'à la protection des droits fondamentaux de la personne;
- la mobilisation des ressources mondiales, en vue d'instaurer un ordre international plus équitable et de mettre fin à la pauvreté.

La promotion de la paix et du désarmement par le biais de la sécurité commune et d'un effort combiné à l'échelle mondiale était un objectif ambitieux et de grande envergure en 1981. Cette époque était celle de l'introduction des forces nucléaires intermédiaires (FNI) en Europe de l'Ouest, de l'avènement de la bombe à neutrons, et des dénonciations publiques acerbes entre les superpuissances.

Convaincu que la coopération, plutôt que la confrontation, est un attribut de base de la nature humaine, le Groupe, au cours des années qui ont suivi, a fait pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il continue à souscrire au programme de sécurité mondiale des Nations Unies, insistant, comme le disait King Gordon, sur le fait que ce programme constitue « une affirmation d'intégrité logique dans un monde interdépendant ».

En 1995, lorsque le gouvernement canadien a procédé à un examen approfondi de sa politique étrangère, la majeure partie de ce que le Groupe des 78 avait préconisé s'est retrouvé incorporé à la politique canadienne.

Dans son document « Le Canada et le monde », le gouvernement citait trois objectifs clés en matière de politique étrangère :

- la promotion de la prospérité et de l'emploi, contribuant au renforcement de la stabilité internationale et permettant de progresser sur la voie du développement durable;

- la protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable, par le biais d'une Organisation des Nations Unies efficace et de la règle de droit plutôt que par le pouvoir;
- la projection des valeurs et de la culture canadiennes qui favorisent les droits de la personne, la règle de droit, la démocratie et l'environnement en tant que fondement des relations internationales.

Le G78 avait vu juste

Le Groupe des 78 avait vu juste dans sa perception des problèmes mondiaux et des approches visant à les atténuer. Au fil des années 1990, la vision du Groupe des 78 et les politiques canadiennes ont commencé à figurer dans le système international, en particulier dans le cadre des conférences mondiales des Nations Unies de la dernière décennie. Cette série de conférences de grande envergure a marqué un tournant décisif dans la modélisation de notre avenir global. Elles ont créé un impact :

- en mobilisant les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales pour qu'ils interviennent relativement aux problèmes mondiaux;
- en établissant des normes et lignes directrices internationales en matière de politique nationale; et
- en servant de tribune où l'on peut débattre les nouvelles propositions et chercher à établir un consensus.

L'interdépendance des valeurs articulées par les Nations Unies en matière de paix, de justice sociale, de bien-être économique et d'équilibre écologique forme désormais la base de la politique étrangère la plus pratique qui soit pour tout pays.

Tout ce travail a été fortement ciblé dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies. En septembre, un sommet réunissant 149 chefs d'état affirmait les doctrines centrales du programme de sécurité mondiale :

- renforcer la règle de droit;
- rendre l'Organisation des Nations Unies plus efficace;
- s'efforcer d'éliminer les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires;
- d'ici 2015, réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans la pauvreté absolue partout dans le monde;
- s'assurer que les enfants de tous les pays aient accès à l'éducation;
- promouvoir l'égalité des sexes;
- respecter entièrement et maintenir la Déclaration universelle des droits de l'homme;
- s'assurer de nouvelles initiatives de préservation et de bonne entendance de l'environnement, et y souscrire.

Tout comme le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies revitalisée pour élaborer les conditions menant à la paix mondiale, l'Organisation des Nations Unies a besoin d'un engagement vigoureux de la part du Canada. Le Groupe des 78 pourvoit à cette tâche.

Bien sûr, l'élaboration de ce nouveau programme de sécurité mondiale n'incombe pas uniquement au Groupe des 78, pas plus qu'il ne revient au gouvernement canadien de faire cavalier seul dans cette initiative. Plusieurs forces à travers le monde œuvrent en ce sens. C'est exactement ce que je veux faire ressortir. Depuis près de deux décennies, le Groupe des 78 se place au premier plan dans l'élaboration des politiques de sécurité mondiale qui deviennent maintenant courantes.

On pourrait croire que le Groupe des 78 peut maintenant se reposer sur ses lauriers. Du travail bien fait.

Désolé! Non seulement n'y a-t-il pas de place pour la suffisance, mais il est désormais urgent d'articuler les valeurs du Groupe des 78 dans tout le pays.

Les politiques réactionnaires de l'Alliance

Cette urgence est occasionnée par la nouvelle affirmation d'une philosophie politique qui se trouve complètement en désaccord avec les principes du Groupe des 78. Cette philosophie est contenue dans les politiques de l'Alliance canadienne (maintenant parti de l'opposition officielle au Parlement) en matière d'affaires étrangères et de défense.

Prétendant que la crédibilité internationale du Canada a été honteusement galvaudée au cours des trente dernières années, le document de l'Alliance sur la politique étrangère, *Le Canada et le millénaire*, allègue que la politique étrangère canadienne est maintenant composée d'à peine plus que des expressions accrocheuses à la mode telles que *pouvoir discret* et *sécurité humaine*.

Considérez quatre des principales politiques de l'Alliance en matière d'affaires étrangères et de défense, qui sont contenues dans la documentation officielle du parti :

- Augmentation des dépenses militaires canadiennes en doublant presque le budget de la défense (par rapport au PIB) d'ici la période 2010-2015. Les fonds nécessaires peuvent être puisés à même les économies réalisées dans le budget canadien d'aide à l'étranger.
- Augmentation des dépenses et capacités militaires en vue de renforcer le rôle du Canada dans l'OTAN, puisque « tous les espoirs que les Nations Unies créent les conditions permettant d'éliminer la guerre ont été démolis ».
- En matière d'intérêts nationaux et de sécurité internationale, le gouvernement canadien, ayant causé des « dommages incalculables » à l'intérêt national par sa « fascination » envers l'idée d'éliminer les armes nucléaires, ne peut baser son approche sur des politiques diplomatiques aussi démodées et idéologiques.

- En matière de défense, le Canada doit appuyer des initiatives américaines telles que l'élaboration d'un système efficace de défense contre les missiles balistiques.

Réplique à l'Alliance

Permettez-moi de répondre à ces convictions à la lumière des développements mondiaux.

En premier lieu, les dépenses militaires actuelles du Canada sont de l'ordre de 11,5 millions de dollars. En termes réels, ceci place le Canada au sixième rang des pays membres de l'OTAN pour les dépenses militaires. Bien que l'Alliance réclame que le Canada égale la moyenne de l'OTAN, qui est de 2,1 pour cent du PIB, les dépenses militaires de l'OTAN sont déjà supérieures à celles de tous les autres pays combinés, et dix-huit fois plus élevées que celles des sept états soi-disant « hors-la-loi » combinés. Peut-être la question n'est-elle pas que le Canada ne dépense pas assez pour préparer la guerre, mais plutôt que les pays membres de l'OTAN dépensent trop.

Bien que le budget de la défense du Canada ait été coupé de 25 pour cent dans les années 1990, ses programmes d'aide extérieure l'ont été dans une proportion de près de 40 pour cent. L'aide publique au développement se chiffre maintenant à deux milliards de dollars, ou 0,28 pour cent du PIB, le niveau le plus bas jamais vu au Canada. Ceci défie toute comparaison avec la cible établie des Nations Unies, qui est de 0,7 pour cent du PIB, et pourtant il se trouve encore des gens qui voudraient la couper davantage, au profit du budget militaire.

Ceux et celles qui cherchent à réduire davantage l'aide extérieure devraient réexaminer les principes des politiques de développement, en tenant compte du fait que la pauvreté et le sous-développement sont les principales causes des conflits violents. Parmi les états qui figuraient à la moitié inférieure de l'indice annuel du développement humain en 1998, près de la moitié (41 pour cent) avaient connu la guerre sur leur territoire au cours de la décennie précédente, alors que seulement quinze pour cent des états figurant à la moitié supérieure de l'indice avaient connu la guerre pendant la même période. Aucun niveau de puissance militaire ne peut affronter efficacement ce défi à la paix et à la sécurité internationales.

En second lieu, ce nouveau raisonnement politique élimine pratiquement l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix, ne tenant pas compte des 172 règlements pacifiques qu'elle a négociés avec succès depuis 1945 pour mettre fin à des conflits régionaux. L'Organisation des Nations Unies n'est peut-être pas encore un instrument parfait, mais l'OTAN, qui a violé sa propre charte lors du bombardement de Kosovo, ne l'est pas davantage.

Pour le Canada, l'Organisation des Nations Unies et l'OTAN sont des véhicules importants par l'entremise desquels nous pouvons exprimer les valeurs canadiennes. Il ne faut pas permettre que les solutions militarisées auxquelles l'OTAN a recours pour régler les problèmes aient préséance sur le travail de développement régulier du droit

international et d'élaboration de mesures de rétablissement de la paix effectué par l'Organisation des Nations Unies en vue de résoudre les conflits.

Il y a des moments où le recours à la force peut s'avérer légitime lorsqu'on est à la recherche de la paix, mais, à défaut de rétablir le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa position prééminente en tant que source unique de force légitime, le monde est en voie de renoncer dangereusement au droit en faveur de l'anarchie. En fin de compte, c'est la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a mis fin à la guerre au Kosovo, prévoyant une présence militaire et civile internationale « sous les auspices des Nations Unies » en vue de garder la paix. Il est tragiquement ironique que, après toute la destruction de l'OTAN, la guerre au Kosovo se soit terminée par un accord qui aurait pu être réalisé avant le bombardement. Le rejet du droit international en faveur de l'intérêt national n'est pas un fondement approprié sur lequel on peut bâtir un système viable de paix et de justice internationales.

En troisième lieu, selon l'Alliance, l'idée d'éliminer les armes nucléaires repose sur une conviction naïve à l'effet que l'on puisse faire disparaître les connaissances liées à la production des armes nucléaires, d'une part, et la volonté de certains états de se procurer de telles armes, d'autre part. Cette perception à l'égard des politiques canadiennes en matière d'armes nucléaires et de leur élimination est tout aussi incompatible avec les besoins et la réalité actuels.

En guise de conclusion à l'examen du *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* pour l'an 2000, les cinq états dotés d'armes nucléaires ont convenu de mettre sur pied une entreprise sans équivoque visant à réaliser l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Le TNP réunit 187 signataires, ce qui en fait le traité de désarmement le plus important au monde.

La Cour internationale de Justice a décrété que les armes nucléaires sont implicitement illégales, et que les négociations doivent se poursuivre en vue de leur élimination. Lors des plus récentes résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU, une majorité massive de nations ont voté en faveur de leur élimination. De telles initiatives de haut niveau peuvent-elles être simplement écartées du revers de la main en les qualifiant de naïves?

Aux États-Unis comme en Russie, des militaires de rang élevé déclarent que les armes nucléaires ne peuvent être utilisées pour faire la guerre et sont trop dangereuses pour qu'on les garde. Une déclaration signée par 131 leaders civils internationaux de 49 pays, y compris 52 présidents et premiers ministres d'hier et d'aujourd'hui, réclamait la concrétisation et la mise en vigueur du processus d'élimination.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils désiraient que leur gouvernement entreprenne des négociations en vue de la tenue d'une convention sur les armes nucléaires, 92 pour cent des Canadiens ont manifesté leur accord. Lorsqu'on a posé la même question aux Américains et aux Britanniques, ils ont répondu favorablement dans une proportion de 87 pour cent.

En quatrième lieu, malgré que le monde soit clairement favorable à l'élimination des armes nucléaires, le déploiement d'un système de défense antimissiles aux États-Unis ne peut que mener à leur prolifération. Certains, comme l'Alliance, font valoir que puisque les États-Unis sont l'allié le plus important du Canada, nous devons appuyer leurs initiatives militaires telles que la défense antimissiles balistiques.

Essentiellement, une telle logique est sans fondement. Les conséquences potentielles du déploiement de la défense antimissiles balistiques sont énormes et doivent avoir préséance sur l'état des relations entre le Canada et les États-Unis.

Rester fidèles au multilatéralisme

Le Canada devrait-il appuyer la recherche exclusive de la supériorité militaire plutôt que le contrôle des armements fondé sur des règles? Puisque les États-Unis sont l'allié le plus important du Canada, il incombe à ce dernier de s'assurer que les États-Unis ne menacent pas de défaire toute la structure des accords de contrôle des armements qui a été bâtie au cours des décennies en y substituant une doctrine de défense unilatérale.

Plutôt que d'appuyer la défense antimissiles balistiques, le Canada doit insister sur le fait que la réponse à la menace des missiles balistiques, s'il en est, doit faire partie d'une préoccupation plus vaste à l'égard de la communauté internationale. Il s'agit là d'une question qui a été soulevée par bon nombre de pays membres de l'OTAN, en particulier la France. Non seulement le Canada doit-il s'abstenir de participer à l'élaboration de la défense antimissiles balistiques, mais, en tant qu'allié des États-Unis, il doit insister que ces derniers respectent leurs engagements multilatéraux.

Les références sarcastiques au *pouvoir discret* et à la *sécurité humaine* démontrent jusqu'à quel point ces politiques réactionnaires sont déphasées par rapport au monde moderne. Toutes les caractéristiques de la mondialisation nous prouvent que, partout dans le monde, les êtres humains dépendent les uns des autres pour la paix et la prospérité. Ceci nécessite qu'un programme intégré soit élaboré en matière de paix et de développement durable.

L'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2000 *Année internationale de la culture de la paix*. Ceci nécessite que, plutôt que de nous tourner vers les armements, nous adoptions de nouvelles priorités politiques dans les domaines de la coopération et du développement durable. Le Groupe des 78 a été fondé en fonction de ces valeurs, mais il doit persister à se prononcer avec vigueur pour faire en sorte que les politiques canadiennes continuent de refléter ces principes.

Coopération ou confrontation?

Contre-amiral Eugene Carroll, jr.

(Discours prononcé lors de la remise du Prix Tom Perry pour la paix, de l'Association des médecins pour la survie mondiale)

Pendant les années où j'ai eu le privilège de le connaître et de travailler avec lui pour la cause de la paix et de la justice, j'ai toujours considéré Tom Perry comme le *gentleman* le plus gentil, humain et dévoué qui soit. Je dis cela malgré le fait qu'il m'a presque mis dans le pétrin autrefois. Je vous en reparlerai plus tard.

Son optimisme positif et son engagement énergique envers les activités anti-nucléaires sont remarquables, si l'on considère les torts qu'il a subis aux États-Unis. Dans les années 1950, le Comité Dies sur les activités antiaméricaines de la Chambre des députés des États-Unis, soutenu par le *Federal Bureau of Investigation*, l'a littéralement traqué en raison de ses activités anti-nucléaires. Finalement, afin de poursuivre sa carrière médicale, il a émigré au Canada en 1962. Confronté à la nécessité de recommencer à zéro, il n'a jamais perdu son dévouement envers la cause de la paix, et c'est à Vancouver que j'ai eu l'occasion de connaître et d'admirer Tom Perry.

À la suite d'un programme officiel de formation à l'Université de la Colombie-Britannique, Tom a publié son premier ouvrage, *La prévention de la guerre nucléaire*, qui comprenait mon manuscrit officiel ainsi que mes réponses officieuses aux questions du public. C'est à ce moment-là qu'il m'a mis dans le pétrin. En 1984, croyez-le ou non, à Little Rock (Arkansas), pendant un débat portant sur les questions de défense, mon adversaire a cité un extrait du livre de M. Perry. À la question « Qui est le conseiller du président Reagan en matière d'armes nucléaires? », une partie de ma réponse était que le conseiller du président Reagan en matière de sécurité nationale *en savait aussi long que Miss Piggy sur la sécurité nationale*. J'ai été châtié pour mon manque de patriotisme et pour avoir manqué de respect à l'égard de mes supérieurs, d'autant plus que mes propos avaient été rédigés « dans une nation étrangère »!

Après le choc d'avoir entendu cette citation dont je me souvenais à peine, je me suis débrouillé pour répondre que ma conscience était sans reproche, puisque j'avais subséquemment « présenté mes excuses à *Miss Piggy* et qu'elle avait fini par me pardonner. » À en juger par la réaction de l'auditoire, je n'étais pas tant que ça dans l'eau chaude.

Maintenant, revenons à *Coopération ou confrontation?*

Vous, en tant que Canadiens et Canadiennes, en savez plus long - beaucoup plus long, je regrette de le dire - sur les événements et conditions de vos voisins du Sud que ce que les citoyens et citoyennes des États-Unis connaissent au sujet du Canada. Il y a plusieurs raisons pour expliquer ceci, mais deux d'entre elles sont plus évidentes. D'abord, en tant que grands partenaires commerciaux, plus de 80 pour cent de toutes vos exportations sont destinées au marché américain, alors qu'un peu moins du quart des exportations américaines sont destinées au Canada. Si l'économie américaine éternue, le Canada risque d'attraper une pneumonie. Il est sage de votre part de garder un œil sur nous autres *Yankees*.

Un cas aigu d'orgueil national

La deuxième raison est ce dont je veux discuter ce soir, une raison qui, je pense bien, doit être un problème agaçant permanent pour les Canadiens. Il s'agit de l'isolement de plus en plus accentué des États-Unis, qui découle d'un cas aigu d'orgueil national. Notre secrétaire d'État proclame que les États-Unis sont plus fiers et perspicaces que toute autre nation. Le Président déclare que nous menons la barque. Le sénateur Jesse Helms chevauche le Sénat américain, un chauvin qui rejette le concept d'une collectivité mondiale basée sur la règle de droit. Washington s'exprime en qualité de seule superpuissance, et les normes internationales s'appliquent aux nations inférieures.

Il est vrai, peut-être, que jamais dans l'histoire du monde une nation isolée n'a exercé l'influence prééminente que les États-Unis ont exercée sur le reste du monde au cours du 20^e siècle. La question devient maintenant : que nous réserve le 21^e siècle? Ce siècle sera-t-il un autre siècle américain? Ou cette grande puissance pourrait-elle perdre de la vitesse, être évincée, et le 21^e siècle devenir le siècle anti-américain?

La réponse est que cela dépend si les États-Unis tentent de perpétuer une hégémonie américaine mondiale en tant que seule superpuissance militaire au monde - ou s'ils cherchent à exercer un leadership constructif en tant que membre coopératif dans le cadre d'une communauté internationale pacifique gouvernée par la règle de droit. Confrontation ou coopération?

Malheureusement, le Congrès et les dirigeants américains semblent déterminés à faire de la puissance militaire l'instrument primordial de la politique étrangère de leur pays. Les États-Unis sont maintenant la seule nation de l'histoire à avoir formellement divisé le globe en zones militaires et nommé un général ou un amiral en guise de commandant en chef au sein de chaque zone. Près d'un quart de million de militaires en uniforme sont assignés en permanence à ces commandants, armés jusqu'aux dents et prêts à intervenir militairement non pas dans un, mais dans deux conflits n'importe où dans le monde, et à gagner presque simultanément les deux guerres. Le président Clinton a proclamé qu'il agira de manière multilatérale si possible, mais qu'il est prêt à intervenir unilatéralement au besoin.

Présence militaire avancée

En jargon courant, cette attitude agressive est appelée « présence militaire avancée ». En fait, ce n'est rien de plus qu'une diplomatie appuyée par la force armée qui, par une menace implicite d'intervention militaire, est conçue pour influencer et contrôler les événements à l'avantage des États-Unis. Cette approche conflictuelle face aux relations extérieures est extrêmement négative, parce qu'elle est basée sur la coercition plutôt que sur des efforts visant à élaborer des solutions positives et mutuellement profitables. Elle crée également des pressions pour que l'on ait recours à la force armée lorsque des problèmes importants entraînent la sensibilisation du public relativement à des questions en cours de discussion avec une autre nation. Trop souvent, les États-Unis s'aperçoivent que la diplomatie appuyée par la force armée nous place dans une position où le recours à la force ne résoudra pas le problème, mais où nous aurons l'air ridicules et impuissants si

nous n'intervenons pas après avoir menacé de le faire. Kosovo n'est que l'exemple le plus récent de ce processus.

Une autre forme dangereuse (et potentiellement fatale) de confrontation s'intensifie dans le cadre des politiques nucléaires américaines. En 1995, les États-Unis ont dirigé les efforts visant à prolonger indéfiniment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour inciter les états non nucléaires à signer leur accord, nous nous sommes joints aux quatre autres puissances nucléaires pour prendre un engagement formel sous forme de déclaration intitulée « Principes et objectifs en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires ». Ce document contenait un engagement conjoint envers « la poursuite énergique, par les états dotés d'armes nucléaires, d'efforts systématiques et progressifs visant à réduire les armes nucléaires partout dans le monde, dans le but ultime d'éliminer ces armes... ». Il s'agit là d'un engagement non équivoque à se débarrasser de toutes les armes nucléaires.

En dépit de ceci, deux ans plus tard, le président Clinton renonçait carrément à toute intention de respecter cet engagement. Dans la directive de décision présidentielle n° 60, dont une partie a été révélée aux médias, il approuvait une politique voulant que les armes nucléaires demeurent indéfiniment la pierre angulaire de la sécurité américaine. Un cadre supérieur du Pentagone a récemment réaffirmé cette déclaration en spécifiant que les armes nucléaires constituent un élément essentiel du prestige d'une superpuissance, et que « ceci ne changera jamais ».

Puis, bien sûr, il y a la détermination des États-Unis d'aller de l'avant avec la mise sur pied d'un système national de défense antimissiles, malgré le fait que ceci constitue une violation du Traité sur la limitation des systèmes antimissiles balistiques. En tant que partenaire indispensable dans le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD-C), il est évident que le Canada a un intérêt majeur dans le dénouement de cette initiative mal inspirée.

Ces politiques et programmes sont un affront manifeste à toutes les nations qui, à la demande des États-Unis, ont consenti au prolongement indéfini du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et elles confrontent ouvertement les autres nations au besoin de créer leurs propres armes nucléaires.

Les États-Unis gardent leurs distances

Laissons maintenant les mesures militaires conflictuelles dangereuses pour nous pencher sur une autre forme de confrontation. Il s'agit de la mauvaise grâce manifestée par les États-Unis à s'engager ou à soutenir des mesures de coopération constructives au sein de la communauté internationale. En tant que superpuissance mondiale, nous gardons nos distances face à la communauté. Un tel isolement de plus en plus grand est pernicieux et met en danger nos intérêts à long terme aux plans économique, politique et militaire. Voici plusieurs exemples particuliers, dont l'un présente un intérêt spécial pour le Canada.

L'exemple le plus pur d'isolement en hausse a trait à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les négociations dans le cadre de cette initiative majeure visant à élaborer le droit international ont commencé en 1958 avec une participation et un leadership vigoureux de la part des États-Unis. Ce processus a pris 24 ans pour enfin porter fruit dans la Convention de 1982 sur le droit de la mer, et il reflétait pratiquement toutes les demandes américaines, à l'exception des dispositions de l'article XI relativement à l'exploitation minière du fond océanique. Pour cette raison, les états industrialisés, dirigés par les États-Unis, ont refusé de ratifier la convention.

Douze autres années de négociations ont suivi, au cours desquelles les États-Unis ont insisté pour que des modifications soient apportées à l'article XI, qui ont finalement mené à la signature américaine et à la mise en vigueur de la convention en 1994.

Six ans plus tard, les États-Unis ne l'ont toujours pas ratifiée. Bref, nous isolons l'Amérique de l'élaboration d'un ensemble de droit international qui couvre 70 pour cent de la surface de la terre et qui protège la liberté de navigation, la pêche, l'environnement océanique et la richesse du fond marin partout dans le monde. Qui pis est, nous faisons ceci même si les dispositions de la Convention ont été façonnées par le biais d'un vigoureux leadership américain en vue de protéger tous les intérêts des États-Unis en matière de politique, d'économie et de sécurité. Il est difficile de concevoir un échec plus insensé et moins perspicace dans l'avancement de la règle de droit au sein de l'ordre mondial, un échec plus certain de générer éventuellement des confrontations inutiles avec d'autres nations.

En 1998, un échec similaire s'est produit à Rome. Dans ce cas-ci, les négociations portaient sur les dispositions relatives à l'établissement d'une Cour criminelle internationale. Durant les premières phases de cette initiative, les États-Unis étaient les principaux adeptes de la mise sur pied d'un tribunal international permanent qui trancherait les questions de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. En effet, nous nous affairions à créer un successeur permanent au Tribunal de Nuremberg et à éliminer le besoin d'arrangements *ad hoc* pour des organismes spéciaux tels que celui qui siège maintenant à La Haye pour se pencher sur les crimes commis pendant le démembrement de la Yougoslavie. Malheureusement, nos efforts étaient orientés vers la création d'un tribunal qui demeurerait fermement sous le contrôle du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Là, les États-Unis pouvaient exercer leur droit de veto si la CCI comptait agir d'une manière jugée hostile aux intérêts américains. Pendant des délibérations de plus en plus acrimonieuses à Rome, l'insistance des États-Unis à conserver un moyen de refuser d'admettre la compétence de la CCI a soulevé un tollé de critiques à l'égard de la position américaine, même de la part de nos amis et alliés les plus proches. À Rome, le vote final sur le statut de la CCI a été de 120-7 contre la position des États-Unis. Ce qui n'a fait qu'envenimer les choses dans cette défaite écrasante, c'est que les États-Unis se sont retrouvés du même côté que des nations telles que l'Iraq, la Libye et le Yémen, des états radicaux peu connus pour leur respect des droits de la personne et de la règle de droit. Il est fort ironique que la principale démocratie du monde ait choisi de s'exclure de cette

initiative. Il est encore plus décourageant que ceci ne représente qu'un effort de plus parmi les nombreux autres auxquels les États-Unis refusent de donner suite en vue d'établir des normes internationales équitables et pacifiques.

Un autre exemple de rejet, par les États-Unis, de mesures positives visant à créer un monde plus sûr et pacifique est la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, qui est entrée en vigueur l'année dernière avec un vigoureux leadership canadien. Le président Clinton a concédé que les États-Unis pourraient éventuellement envisager d'adhérer au traité, mais qu'il fallait d'abord trouver des alternatives militaires à ces engins qui tuent au hasard des soldats comme des civils innocents. Entre-temps, nous ne tenons pas compte du fait que plus de 133 nations se sont déjà engagées envers cette interdiction, en opposition avec des nations telles que la Chine, l'Iraq, l'Iran, la Syrie, le Congo et Cuba.

La perte d'une occasion très précieuse

Il semble évident qu'en tentant de perpétuer un concept de relations extérieures basé sur la puissance militaire, les États-Unis perdent une occasion très précieuse de passer d'une position conflictuelle à une position de coopération. Le dernier livre de Jonathan Schell, *The Gift of Time*, met l'accent sur le besoin d'éliminer les armes nucléaires pendant qu'il n'existe aucune menace active à la sécurité américaine, à l'exception des armes nucléaires. Dans la même veine, les États-Unis peuvent se prévaloir du temps qui leur est accordé pour élaborer une nouvelle approche à long terme en matière de sécurité au 21^e siècle.

À ce sujet, il y a une analogie entre le besoin de se débarrasser de toutes les armes nucléaires et le besoin de créer une communauté internationale coopérative composée de nations vivant en paix les unes avec les autres et gouvernées en vertu de la règle de droit. La première similitude est que personne - aucun individu ou groupe - n'est assez sage aujourd'hui pour dire comment ou quand nous pouvons réaliser l'un ou l'autre objectif. Il est présentement impossible de prévoir ou de prescrire toutes les conditions qui doivent exister avant que les armes nucléaires soient abolies; ou comment un système de gouvernance mondiale peut être établi. De nos jours, la réalité est que la nation la plus puissante du monde déclare que les armes nucléaires constituent la pierre angulaire de notre sécurité, et que la même nation refuse d'abandonner la plus petite parcelle de souveraineté nationale dans le cadre de ses relations internationales. Comment les idéaux peuvent-ils l'emporter sur de telles réalités? La réponse est la même pour les deux efforts. Lentement, mais sûrement.

Pour ce qui est de l'abolition des armes nucléaires, les étapes sont : la ratification du traité d'interdiction complète des essais; la déclaration universelle d'une politique du non-emploi en premier; la diminution du niveau d'alerte des armes stratégiques; la séparation des cônes de charge et des vecteurs; des réductions importantes dans les arsenaux nucléaires, jusqu'à ce que 32 000 armes deviennent 5 000, 1 000, puis 500. Ensuite, nous espérons que ceux qui suivront notre exemple seront assez sages pour trouver le moyen d'éliminer les dernières armes nucléaires sur terre. Pouvons-nous être certains de réussir?

Non, mais nous pouvons être certains que le monde deviendra de plus en plus sûr à chaque étape. À mesure que le danger de catastrophe nucléaire s'amenuisera, chaque étape successive deviendra plus évidente et plus bénéfique, jusqu'à ce que les bienfaits de l'abolition deviennent irrésistibles et inévitables.

Dans un processus absolument parallèle, les progrès entre la confrontation et la coopération peuvent être réalisés étape par étape grâce à des mesures pratiques de coopération internationale telles que l'accession des États-Unis à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Dans cette seule étape, les États-Unis accepteraient la compétence des tribunaux et panels internationaux capables de résoudre de manière pacifique les différends internationaux dans des régions couvrant 70 pour cent de la surface terrestre.

Une autre étape consiste à obtenir l'acceptation américaine relativement à la compétence de la Cour criminelle internationale et à l'augmentation des soumissions de différends aux fins d'adjudication par la Cour internationale de Justice à La Haye. L'accession au Traité d'Ottawa sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel constituerait une autre action positive. Toutes ces mesures individuelles sont déjà largement acceptées dans la communauté internationale et dans les circonscriptions actives aux États-Unis.

Tout comme les progrès réalisés avec patience et insistance en vue du désarmement nucléaire permettront d'éliminer les armes nucléaires qui menacent l'humanité, les progrès réalisés progressivement dans le domaine de la coopération internationale permettront d'augmenter la confiance et l'appui envers le concept de la gouvernance mondiale. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrons enfin nous tourner vers l'Organisation des Nations Unies et l'aider à actualiser le rôle de gardienne de la paix mondiale pour lequel elle a été créée il y a 50 ans.

Les États-Unis ne peuvent faire cavalier seul pour toujours

Une fois de plus, les États-Unis doivent mener la voie vers le 21^e siècle. Aussi longtemps que les leaders américains continueront de croire que, en tant que nation la plus puissante du monde, nous seuls pouvons proclamer et appliquer les normes et jugements américains partout dans le monde, nous serons voués à la confrontation et à un isolement croissant dans un monde de plus en plus prêt à adopter les normes globales et la tenue pacifique des relations internationales. Le vote de 120-7 contre les États-Unis à Rome n'était qu'une autre signe avant-coureur des dangers qui nous guettent en raison du recours chauvin à la puissance américaine pour promouvoir les intérêts politiques et économiques des États-Unis dans une communauté internationale mutuellement complémentaire. Peut-être aujourd'hui les leaders américains croient-ils que nous sommes capables de subir les conséquences d'un tel comportement, mais l'option de faire cavalier seul à titre de seule superpuissance du monde ne sera désormais plus abordable ou réalisable.

La sécurité et le bien-être futurs de tous les Nord-Américains reposent sur bien plus que des porte-avions, des bombardiers stratégiques et un système national de défense

antimissiles. Comme le démontre de façon frappante la situation tragique actuelle au Kosovo, la baguette magique superpuissante des États-Unis ne peut faire disparaître les problèmes de longue date. À vrai dire, il n'existe aucune solution militaire aux différends ethniques, religieux, politiques et historiques sous-jacents à la violence que l'on trouve là et ailleurs dans le monde. Notre sécurité, et la solution à de tels problèmes futurs, seront encouragées beaucoup plus efficacement par les politiques étrangères judicieuses que les États-Unis pourront élaborer en vue de s'éloigner de la confrontation et de se rapprocher de la création d'un ordre mondial pacifique, équitable et coopératif au 21^e siècle. Je sais que nous pouvons compter sur les Canadiens et les Canadiennes pour faire figure de participants fiers, actifs et créatifs dans le cadre des initiatives pour créer un tel monde.

Shalom

2. Exposés des panels

Premier panel : Les causes des conflits et de la violence

Patience et perspectives à long terme

Élisabeth Barot

(résumé de la rapporteure)

Dans son thème général, M^{me} Barot faisait valoir qu'il est nécessaire pour nous de développer une culture de patience et d'examiner à long terme notre façon de gérer le changement. Pour le moment, la menace la plus sérieuse à l'égard de la paix est l'impatience face à un système qui subit le stress occasionné par le changement.

La violence n'est pas innée, pas plus qu'elle n'est inévitable. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) s'est engagée à prévenir les conflits violents et à bâtir une culture de la paix par le biais de l'éducation. Il n'existe aucune recette miracle pour créer une culture de la paix; néanmoins, les stratégies d'éducation à long terme doivent être perçues comme un ingrédient vital dans la prévention des conflits éventuels. De telles stratégies d'éducation doivent être guidées par des principes démocratiques et participatifs. Il s'agit d'un engagement envers la gestion à long terme du changement, plutôt que notre utilisation actuelle de la gestion à court terme des crises.

M^{me} Barot s'est penchée sur des domaines d'importance cruciale pour une culture de la paix et pour l'avenir de l'humanité :

- (1) la biodiversité;
- (2) la diversité culturelle;
- (3) l'accès à l'information.

Nous devons déterminer si nous avons développé la capacité de contrôler la mise en oeuvre des conventions internationales complexes qui traitent de ces questions. Nous devons donner suite à nos engagements à l'égard de ces questions, et ce, d'une manière inclusive qui permette le dialogue ainsi que la solidarité et la coopération internationales.

Problèmes en matière de réglementation des aliments

(1) Les problèmes relatifs à la biodiversité soulèvent des questions complexes, et il nous faut développer la capacité et la coordination institutionnelles pour les maîtriser, autant à l'échelle domestique qu'à l'échelle internationale.

Les récents débats sur la réglementation globale des organismes génétiquement manipulés (OGM) illustrent la complexité des questions liées à la biodiversité. Par exemple, en mai 2000, une pétition a été présentée au gouvernement canadien par le *Sierra Legal Defence Fund* au sujet de notre protection contre les dangers potentiels associés aux aliments génétiquement modifiés. De toute évidence, il s'agit là d'une question qui relève de la sécurité alimentaire et du développement durable. Une réponse collective à cette pétition a été diffusée le 7 septembre par six ministres canadiens (on en présente un résumé sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : www.cfia.agr.ca). À première vue, la réponse semble bien équilibrée et décrit les normes de haute qualité utilisées pour contrôler les produits développés par le biais d'applications de recherche en biotechnologie. Pour ce qui est de l'environnement et de la santé, elle décrit le système de freins et de contrepoids qui est en place ainsi que la nouvelle législation en voie de préparation.

Le Canada a fait du développement durable le pivot de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le principal acte législatif en matière de protection de l'environnement au pays. Le gouvernement canadien a confirmé dans son Guide de l'écogouvernement (« Guide ») qu'il existe trois dimensions au développement durable, qui doivent être intégrées : les dimensions sociale, économique et environnementale. Le Guide fait remarquer qu'une telle approche intégrée doit être basée sur des principes scientifiques objectifs, y compris la reconnaissance du principe de prudence - la réglementation ne peut simplement être réactive et se contenter de réagir aux problèmes après qu'ils surviennent.

La réglementation globale des OGM soulève des questions relativement aux trois dimensions du concept de développement durable. La réponse du gouvernement, le 7 septembre, cherche à rassurer le public et donne l'impression que tout est sous contrôle, que tout est fait dans l'intérêt général.

Néanmoins, nous devons nous poser des questions au sujet de ces paroles rassurantes. Pouvons-nous être certains que tous les gouvernements du monde, dans le contexte de la réduction des effectifs des bureaucraties publiques, disposent d'un personnel assez nombreux pour préparer une telle approche intégrée? Au Canada, la législation relative à cette question sera-t-elle adoptée, ou se terminera-t-elle par une impasse, comme le projet de loi sur la reproduction qui a été abandonné dans bon nombre de législatures et qui

figure encore dans le *Feuilleton* (l'ordre du jour des séances de la Chambre)? Pouvons-nous nous attendre à ce que tous les pays du monde soient en mesure de supporter le fardeau de la vérification, qui est techniquement complexe et parfois impossible à réaliser en l'absence de ressources adéquates? Vu le rythme du changement et la complexité technique des développements dans ce domaine, comment pouvons-nous être certains que le public sera sensibilisé aux développements dans la recherche et la production des OGM et qu'il pourra donner son avis?

Il est clair que les ONG ont un rôle crucial à jouer dans la sensibilisation et l'examen du public dans ce domaine. L'autre leçon qui doit être apprise dans ce cas-ci est le besoin urgent de développer et renforcer le pouvoir de réglementation des gouvernements dans ces domaines d'une grande complexité.

Une culture de la paix nécessite l'engagement de tous à l'égard de la contribution à un avenir durable pour sept générations.

L'exclusion peut engendrer la violence

(2) Dans le cadre de l'élaboration d'une culture de la paix, nous devons respecter les diversités culturelles et les aider à prospérer, tout en respectant le droit de tous à vivre en harmonie avec la nature. L'exclusion sous toutes ses formes présente un potentiel de violence. Dans un monde de plus en plus diversifié, il nous faut être conscients des dangers de l'exclusion et de la marginalisation, qui réduisent notre capacité de vivre ensemble en paix.

Comment allons-nous assurer la gouvernance démocratique de ces sociétés de plus en plus diversifiées? Au sein des sociétés, l'exclusion doit être abordée par le biais de politiques de cohésion sociale qui ont un effet sur le comportement et les attitudes - y compris la prise de confiance en soi, une meilleure compréhension mutuelle entre groupes, de meilleures lois pour protéger les groupes minoritaires, et des programmes d'éducation civique - et qui sont supposées faire de toute personne un citoyen responsable de ce monde dans lequel nous vivons. L'éducation pour la paix, pour les droits de la personne et pour la démocratie est cruciale si l'on veut habiliter les gens et prévenir les conflits éventuels.

Périodiquement, l'Unesco demande aux états membres de rendre compte de leurs activités en matière d'éducation pour la paix, pour les droits de la personne et pour la démocratie. Le rapport canadien doit paraître à la fin de cette année. Sa première ébauche fait état des nombreuses méthodes grâce auxquelles nous avons commencé, au Canada, à réfléchir sur l'éducation dans le contexte de nos droits et responsabilités. Des travaux intéressants ont été entrepris dans certaines provinces, où les étudiants, la collectivité et les représentants scolaires se réunissent pour élaborer les règles en vertu desquelles ils géreront leur classe. La résolution des conflits est organisée de manière démocratique et est liée aux cours sur les droits de la personne et sur la résolution pacifique des conflits.

Les parcs publics et les festivals sont des outils efficaces pour créer des expériences et des souvenirs communs.

Au Canada, nous ne disposons pas de solutions faciles à toutes les questions complexes soulevées par la diversité sociale, mais nous sommes très conscients de l'importance de notre diversité et cherchons attentivement des moyens de mieux nous organiser pour vivre ensemble. Les recherches effectuées dans ce domaine à l'échelle municipale, provinciale et fédérale améliorent nos capacités de réagir aux défis présentés par la diversité culturelle.

Ce n'est partout pas le cas. Par exemple, les personnes déplacées constituent un fardeau dans bon nombre de pays. Souvent, dans ces pays, le statut légal des personnes déplacées est incertain, et elles deviennent victimes de toutes sortes d'abus. Des études collectives sont entreprises par l'Unesco sur la gestion de la transformation sociale dans les sociétés pluriethniques. Il est essentiel d'appuyer la recherche sur la manière dont nous vivons ensemble dans les sociétés pluriethniques, et de contribuer à l'élaboration de la législation et au développement de la capacité institutionnelle de tous les pays en matière de soutien et d'encouragement des droits de la personne.

Dans le cadre de nos travaux visant à réaliser une culture de la paix, nous devons respecter et promouvoir la diversité culturelle, tout en respectant le droit de tous à vivre en harmonie avec la nature.

Les inégalités dans la technologie de l'information

(3) Vu l'impact considérable des révolutions dans les technologies de communications et dans la nouvelle économie axée sur les connaissances, il est particulièrement urgent de tenir compte du « bien collectif » en matière d'accès à l'information. De toute évidence, il est très important que nous soyons en mesure de déterminer quels intérêts sont représentés dans le cadre de ces nouveaux développements. Les différences en matière de richesses, de conditions d'accès à l'éducation et de potentiel de production intérieure se traduisent par des niveaux d'accès (et d'exclusion) différents à ces nouveaux développements axés sur l'information. De plus, la concentration des entreprises, les droits de propriété intellectuelle, la prédominance de l'anglais dans le cyberspace, la protection de la vie privée, la sophistication de la technologie de surveillance et les efforts gouvernementaux pour restreindre le cheminement de l'information en ligne soulèvent tous de grandes inquiétudes au sujet de l'accès et du contrôle des connaissances.

Une culture de la paix nécessite le respect de la contribution de toutes sortes de connaissances ainsi que le partage de ces connaissances dans une solidarité visant à trouver un juste équilibre entre les individus et la nature.

Comment pourrions-nous concilier les intérêts des « donneurs » d'information avec ceux des « utilisateurs » d'information? Par exemple, les populations autochtones, qui ont été ciblées par les chercheurs en diversité génétique humaine, ont été particulièrement

sensibles à cette question et ont suivi de près les travaux de l'Unesco sur l'élaboration de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme.

Dans ce contexte, l'impératif moral consiste à formuler un concept de l'intérêt général et à adopter une perception équilibrée des besoins des utilisateurs et communicateurs d'information et des fournisseurs d'accès et de contenu partout dans le monde. De plus, le problème pratique correspondant consiste à identifier et développer des organismes capables de donner une voix efficace à ce concept.

Pour conclure, nous devons promouvoir une prise de conscience des complexités de ces questions et développer des capacités multilatérales en vue d'aborder ces défis, tout en étant guidés par le principe de précaution.

Deuxième panel : La nouvelle diplomatie : la consolidation de la paix

Le chemin vers la consolidation de la paix: révolution en cours

Janis Alton

(résumé de la rapporteure)

De nos jours, les déclarations officielles de haut niveau promettent généralement de soutenir et de mettre en oeuvre deux propositions longtemps mises de l'avant par les organismes non gouvernementaux et la société civile :

- La transition de la guerre à la paix a grandement besoin de partenariats renforcés entre l'Organisation des Nations Unies et son système, les gouvernements, et les organismes de la société civile (l'essence de la « nouvelle diplomatie »).
- La participation intégrale des femmes aux processus de paix est essentielle.

Le présent document met surtout l'accent sur la vision et l'activisme des femmes dans les domaines de la démilitarisation et de la sécurité, dans le cadre de leur contribution à ces changements radicaux.

Leadership précoce

Bien que leurs efforts n'aient que fort peu été reconnus par les historiens, les femmes militent publiquement en faveur de la paix depuis plus d'un siècle. En 1899, la baronne Bertha von Suttner publiait *Die Waffen Nieder* (Déposez vos armes), un roman antimilitariste qui est devenu un succès de librairie à l'échelle internationale. Son intention était d'élargir les horizons du mouvement international pour la paix et de susciter un intérêt dans des solutions de remplacement à la guerre : l'arbitrage, la règle de droit, et une fédération des états européens. Elle désirait influencer l'élite gouvernante, et son livre a eu un impact sur des hommes influents de l'époque, y compris Léon Tolstoï et Alfred Nobel. Birgit Brock-Utne suggère que la première conférence de La Haye pourrait ne pas avoir eu lieu si le tsar Nicolas II de Russie n'avait pas été influencé par son livre.

Après avoir réclamé la tenue d'une conférence internationale « pour former une alliance de toutes les nations éprises de paix qui se rencontreraient à La Haye en vue de préserver la paix mondiale et d'abandonner toute forme de conflit », vingt-six pays ont répondu à l'appel, bien qu'ils aient modifié le programme du tsar pour y inclure les lois de la guerre. Cet événement a donné lieu à la création, en 1899, d'un tribunal spécial (le Tribunal de La Haye) pour l'arbitrage des différends. En 1907, la deuxième conférence de La Haye a mené à l'établissement d'une Cour permanente d'arbitrage international, inaugurée en 1913.

Exclue de la gestion des affaires étrangères et de la défense, l'autorité des femmes était également minimale, même dans les organismes pacifistes des deux sexes. Ceci a mené à l'établissement de sociétés entièrement féminines se préoccupant de la vie humaine et utilisant des ensembles variés de techniques non violentes.

Des sociétés pacifistes entièrement féminines

Le Congrès des femmes s'est ouvert en avril 1915, à La Haye. Environ 1 200 femmes, pour la plupart des suffragettes de pays occidentaux, autant « ennemies » que neutres, ont réussi à y prendre part. Profitant de la présence de certaines des personnalités radicales les plus connues de l'époque, les participantes à la réunion ont mis l'accent sur le règlement pacifique des différends internationaux et sur le suffrage des femmes. Une professeure canadienne à l'Université du Wisconsin, Julia Grace Wales, a peaufiné un plan de médiation permanente (maintenant appelé « diplomatie de la navette ») pour mettre fin à la guerre. Elles ont été bien accueillies par des premiers ministres, des ministres des Affaires étrangères, le Pape et le Roi de Suède, mais, en général, on leur a dit que l'heure n'était pas aux négociations et que la guerre devait suivre son cours jusqu'à la fin. Malgré tout, elles se sont affairées à mettre sur pied une organisation pacifiste permanente, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), qui existe toujours. Bruna Nota, membre de La Voix des femmes canadiennes pour la paix, en est la présidente actuelle.

Néanmoins, l'isolement des femmes s'est maintenu par rapport aux courants politiques dominants, phénomène qui est peut-être lié à la tyrannie permanente qu'exerce « la plus vieille profession de l'homme », mais pas à la menace de pourrissement que fait planer cette dernière sur la démocratie à travers le monde. Quarante-cinq ans après la création de la LIFPL, cette exclusion persistante propulsait La Voix des femmes canadiennes pour la paix (ou VDF) sur la scène canadienne. Lors de leur visite au Parlement cette année-là, les membres de l'organisme ont demandé que le Canada soit déclaré pays non nucléaire et ont exhorté les États-Unis à mettre fin aux essais nucléaires dans l'atmosphère. La prestation de La Voix des femmes a suscité la dérision dans certains milieux hostiles, comme l'ont démontré les tribunes libres de divers journaux, mais le mouvement a poursuivi son travail.

Le gouvernement progressiste-conservateur de John Diefenbaker a dit à la VDF de « retourner à la maison et se syndiquer ». Des milliers de femmes ont été attirées par le mouvement, y compris Maryon Pearson, dont le mari, « Mike », était alors chef du Parti

libéral et de l'opposition. Des femmes extrêmement compétentes telles que Thérèse Casgrain, Kay Macpherson et Grace Hartman sont devenues leaders du mouvement. Quarante ans plus tard, avec un budget restreint, les bénévoles de la VDF poursuivent leur imposant travail pour la paix, de Burnt Church au Burundi.

Les femmes font pression en faveur d'une « vraie » sécurité démilitarisée

En 1962, la VDF convoquait une Conférence internationale des femmes pour évaluer les mesures à prendre au sujet de la menace nucléaire. Cet événement a donné lieu à une demande à l'Organisation des Nations Unies pour une Année internationale de la paix (ultérieurement proclamée Année des Nations Unies pour la coopération internationale en 1965) et à une demande au gouvernement canadien pour que le Canada appuie l'appel international pour un traité sur l'interdiction des essais nucléaires. En 1985, Marion Kerans, membre de la VDF, a coordonné une Conférence internationale de la femme pour la paix soulignant la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Trois cent cinquante femmes du monde entier sont venues à Halifax pour discuter de la vraie sécurité et des alternatives dont disposent les femmes pour négocier la paix. Au *Peace Tent*, à Nairobi, Margaret Fulton, présidente de l'Université Mount Saint Vincent, a prononcé la puissante déclaration de la conférence d'Halifax.

Ces initiatives internationales ont altéré la définition militaire de la « sécurité », l'associant à la pauvreté, la militarisation et la violence, et ce, neuf ans avant que le rapport des Nations Unies sur le développement humain (1994) propose de remplacer la notion restreinte de sécurité nationale par une « notion universelle de sécurité humaine ». Tout de même, ce rapport n'a pas abordé les dommages du « système de guerre », une perception féministe de la signification réelle de la « sécurité » qui circulait alors au sein du mouvement des femmes pour la paix.

Liens avec les Nations Unies

Il est difficile pour les groupes pacifistes féminins d'avoir accès aux discussions des Nations Unies sur le désarmement, malgré que quelques progrès modestes aient été réalisés en ce sens. En 1989, une petite équipe de la VDF, dont M^{mes} Alton et Crosby faisaient partie, a été invitée par le Comité des ONG sur le désarmement à préparer un exposé oral de cinq minutes pour la Troisième session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement (UNSSOD 3). Dès que la parole a été accordée aux ONG, la plupart des délégués officiels sont partis sans entendre notre demande « d'augmenter la participation des femmes dans le cadre de leurs processus de paix et de désarmement ». En 1990 à Vienne, nous avons combiné des pressions continues pour notre recommandation à la Commission de la condition de la femme (suscitant peu d'intérêt à l'égard notre point de vue, bien que l'accès se soit amélioré) avec des recommandations faites aux diplomates engagés dans la poursuite de la discussion entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie sur la réduction des forces mutuelles, où nous avons eu des échanges intéressants.

La situation s'était quand même améliorée depuis 1975, alors qu'une proposition de certains groupes pacifistes féminins en vue d'ajouter les questions de paix à l'ordre du jour d'une conférence intergouvernementale tenue à Mexico a été rejetée, à l'exception de l'inclusion d'un panel sur le désarmement, à la demande expresse du lauréat du Prix Nobel, Sean McBride. Deux femmes faisaient partie du panel, un développement spectaculaire pour l'époque.

Dans les années 1990, la vague de conférences sur les politiques internationales a eu pour effet que des questions telles que la sécurité environnementale et économique, les droits de la femme en tant que droits de la personne, les habitats décents, l'abolition des mines terrestres et l'établissement d'une cour permanente pour la poursuite en justice des crimes de guerre, y compris les crimes fondés sur le sexe, ont été de plus en plus abordées. Ces événements ont entraîné un effort plus marqué pour documenter la contribution des femmes à la consolidation de la paix. Ils ont également augmenté le nombre de processus de partenariat entre les organisations de la société civile et les gouvernements.

Un point saillant de la « nouvelle diplomatie » a été la Conférence internationale pour l'abolition de la guerre, qui s'est tenue à La Haye en mai 1999, sous la direction des organisations de la société civile. Contrairement à la conférence précédente qui, en 1899, avait été dirigée uniquement par les gouvernements, celle-ci réunissait 10 000 délégués des ONG et des gouvernements dans une assemblée libre. L'ordre du jour soulignait les éléments interdépendants de la sécurité humaine et a mené au lancement de la campagne mondiale *Women Building Peace*. En juillet 1999, le plan d'action en 50 points, « L'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI^e siècle », a été accepté en tant que document officiel des Nations Unies.

Beijing 1995 - un événement marquant

La Quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, a été le plus important rassemblement de femmes de l'histoire, soit 40 000, dont la plupart s'étaient réunies dans le cadre du Forum des ONG sur les femmes, *Look at the World through Women's Eyes*. Les médias ont à peine couvert ces événements non gouvernementaux, se concentrant surtout sur la conférence officielle.

Grâce aux possibilités régionales des Nations Unies, des milliers de femmes des ONG ont contribué à la préparation de la déclaration et du programme d'action de Beijing. La mise en oeuvre à tous les niveaux devait contribuer aux compétences des femmes en matière de consolidation de la paix. L'Unesco l'utilise comme principal outil de référence dans le cadre de son programme « Les femmes et la culture de la paix », et c'est l'outil auquel on a recours pour mesurer la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les parties intéressées semblent maintenant partager certaines hypothèses fondamentales au sujet de la sécurité mondiale :

- La « dépendance » militaire est préjudiciable à la sécurité.

- Les femmes sont exclues du pouvoir décisionnel.
- Les conférences des Nations Unies ont aidé le mouvement féministe mondial, dont le défi de la sécurité fait partie intégrante.

Cependant, cinq années après Beijing, les ressources allouées à la mise en oeuvre se font rares partout. Un nouveau porte-parole des ONG, la *Canadian Feminist Alliance for International Action* (FAFIA), une coalition de 40 membres dont la VDF fait partie, a publié une critique mordante de l'échec du Canada à concrétiser même une fraction des stratégies pour lesquelles des engagements ont été pris à Beijing. La conclusion était que le Canada n'a pas encouragé l'égalité des femmes et ne prend pas au sérieux les liens qui existent entre les rapports entre les sexes, la pauvreté, la santé et l'environnement, entre la violence et l'inégalité, entre la participation démocratique et le pouvoir décisionnel sain. Seules les provinces de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario se sont données la peine de compléter un questionnaire (d'une page) des Nations Unies sur la mise en oeuvre du programme d'action. Par défaut, le gouvernement fédéral a produit les réponses.

Les femmes, la paix durable et le Conseil de sécurité

Bien que certaines femmes se soient taillées une place à la table des négociations de paix dans les pays ravagés par des conflits - Afrique du Sud, Burundi, Guatemala, Cambodge, Libéria, Israël et Irlande du Nord - l'exclusion constitue la norme. Lorsqu'elles le peuvent, les femmes sont les principales adeptes des programmes de logement, d'enseignement et de garderie d'enfants. Elles préconisent des stratégies et des programmes visant à avantager les femmes ainsi que la société dans son ensemble. Elles altèrent la perception des rôles que les femmes peuvent jouer.

Cette année, lors des préparatifs pour les célébrations de la Journée internationale de la femme aux Nations Unies à New York, le président du Conseil de sécurité pour le mois de mars, A.K. Chowdhury, du Bangladesh, a présenté aux délégués sa déclaration présidentielle au sujet du rôle précieux que jouent les femmes dans le rétablissement et la consolidation de la paix, et a laissé entendre que d'autres mesures affirmatives pourraient être prises par le Conseil de sécurité.

Il y a des signes de réforme qui s'avéreront avantageux pour toutes les ONG dans leur accès aux Nations Unies. Si cela comprend des dispositions en vue de l'inclusion systématique des femmes dans le processus de cet organisme pour se pencher sur les questions de conflits politiques, il s'agira là d'un véritable progrès révolutionnaire.

La plate-forme de la sécurité humaine du Canada : un strict minimum

Ann Denholm Crosby

Depuis l'examen de la politique étrangère du gouvernement libéral en 1994-1995, et pour faire écho aux voix fortes et motivées qui s'y sont fait entendre, le discours et la pratique de la sécurité humaine ont été à l'avant-plan de nos préoccupations dans le programme de

politique étrangère du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Dans la pratique, le gouvernement a entrepris un certain nombre d'initiatives de sécurité humaine et participe à certaines autres.

- Le Canada a contribué, par le processus d'Ottawa, à mener à terme la Convention sur les mines terrestres antipersonnel. La convention interdit l'utilisation des mines terrestres antipersonnel partout dans le monde. Elle oblige les états à détruire leurs réserves stratégiques, à retirer les armes d'où elles avaient été implantées autour du globe, et à aider à réhabiliter les victimes de mines terrestres et leurs sociétés.
- Le gouvernement fait figure d'intervenant principal, ainsi que toute une gamme d'ONG et d'OGI, dans les efforts pour contrôler l'utilisation, le déplacement et la prolifération des armes légères partout dans le monde.
- Ottawa a également joué un rôle clé dans l'élaboration du cadre de la Cour criminelle internationale.
- Il se penche activement sur les questions des enfants-soldats et des enfants victimes de conflits armés.

En conséquence directe de l'examen de la politique étrangère, le gouvernement a également mis sur pied la Direction générale des enjeux humains et mondiaux, qui est responsable de toute une gamme de questions - sinon de toutes les questions - associées à la sécurité humaine. La Direction a des intérêts communs avec le travail qui se fait au sein de l'Agence canadienne de développement international (CIDA) en matière de sécurité humaine, cette dernière étant également responsable de l'administration de l'Initiative canadienne de consolidation de la paix, qui a vu le jour en 1996.

Une bonne part de cette activité s'est faite sous la tutelle de Lloyd Axworthy, prochainement ex-ministre des Affaires étrangères, qui a articulé la nature de la sécurité humaine dans un certain nombre de tribunes au Canada et ailleurs dans le monde, y compris les Nations Unies.

La sécurité humaine, a-t-il dit, « comprend la sécurité contre les privations économiques, une qualité de vie acceptable, et la garantie des droits de la personne ». Arriver à ces fins nécessite « la règle de droit, une saine gestion des affaires publiques, un développement durable et l'équité sociale » (Lloyd Axworthy, *Canada and Human Security: The Need for Leadership*. *International Journal* 53, 2 [printemps 1997], 84). Il fait valoir que le but des initiatives de sécurité humaine est de « mettre en place les conditions minimales dans lesquelles un pays peut prendre en main sa destinée, pour faire en sorte que le développement social, politique et économique devienne possible » (Extrait du discours « *Building Peace To Last: Establishing a Canadian Peacebuilding Initiative* » prononcé par le ministre Axworthy à l'Université York le 30 octobre 1996).

Comme telle, une plate-forme de la sécurité humaine localise la sécurité chez l'individu, seul ou en collectivité, et comprend les sortes de questions pour lesquelles la Direction

générale des enjeux humains et mondiaux est responsable, et qui sont décrites par un ancien chef de la Direction générale comme :

« l'environnement mondial, les droits de la personne, les questions relatives aux enfants (p. ex. les travailleurs juvéniles, les enfants de la guerre, l'exploitation sexuelle des enfants), la problématique homme-femme, les jeunes, la politique humanitaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix après les conflits, le terrorisme, la criminalité et les drogues illégales, la santé, la croissance de la population, la migration et les réfugiés, ainsi que les affaires circumpolaires et autochtones » (David Malone, *The Global Issues Biz: What Gives?* dans *A Big League Player?*, [*Canada Among Nations Series*], Université Carleton, 1999, 197) .

Une autre caractéristique distinctive de la pratique de la sécurité humaine est qu'elle se fait par le biais du « pouvoir discret ». Toujours selon M. Axworthy, les méthodes de pouvoir discret comprennent « les compétences en communication et en négociation, la mobilisation de l'opinion, le travail au sein d'organismes multilatéraux, et la promotion des initiatives internationales » qui mettent l'accent sur la sécurité de l'individu, par opposition à la sécurité de l'État. Ces compétences, explique-t-il, sont particulièrement convenables pour aborder la plate-forme de la sécurité humaine, les sortes de questions de sécurité qui « n'opposent pas un état à un autre, mais plutôt un groupe d'états à divers défis transnationaux » (Lloyd Axworthy et Sarah Taylor, *A Ban for all Seasons*, *International Journal*, 52:2 [printemps 1998] toutes citations extraites de la page 192).

Ensemble, le discours et la pratique de la sécurité humaine, y compris son recours au pouvoir discret, constituent un élément important de ce que cette conférence appelle la nouvelle diplomatie - et le Canada a été félicité (et, en fait, se félicite lui-même) pour la place importante qu'il accorde à la sécurité humaine et aux initiatives qu'il a mises en oeuvre en ce sens.

Ce que je désire faire à ce moment-ci, c'est jeter un bref coup d'oeil sur la plate-forme de la sécurité humaine du gouvernement, à la lumière des principaux intérêts du MAECI en matière de politique étrangère et de ceux du ministère de la Défense nationale (MDN) en matière de puissance coercitive ou militaire. Dans un tel contexte, il est difficile de déterminer jusqu'à quel point ces félicitations sont justifiées, parce qu'il n'est pas clair que le discours et la pratique de la sécurité humaine tels qu'exercés par le gouvernement représentent un changement important dans les intérêts du statu quo.

Les principaux intérêts du MAECI en matière de politique étrangère

Depuis (et, d'après certains, malgré) l'examen de la politique étrangère de 1994-1995, le principal intérêt du gouvernement libéral à cet égard a été (comme il en est fait état dans *Le Canada dans le monde*, la réponse encore pertinente du gouvernement à l'examen de la politique étrangère) « la promotion de la prospérité et de l'emploi » pour les Canadiens et les Canadiennes, grâce au développement de formes de multilatéralisme économique fondées sur des règles, et ce à tous les niveaux. Cet intérêt a été avidement poursuivi par le Canada dans ses activités liées au Fonds monétaire international, à la Banque

mondiale, au Groupe des Sept/des Huit, à l'Organisation mondiale du commerce, à la Coopération économique Asie-Pacifique, à l'Accord de libre-échange nord-américain, et à l'Accord multilatéral sur les investissements, temporairement interrompu, ainsi que par le biais des initiatives d'échanges bilatéraux rendues possibles par Équipe Canada, et particulièrement grâce à ses incursions dans les pays côtiers du Pacifique, l'équipe étant composée de partenariats entre le gouvernement canadien et des entreprises nationales.

Toute cette activité économique renforce les processus et les forces de mondialisation économique. Cependant, comme M. Axworthy et plusieurs autres l'ont fait remarquer, « il y a un revers de la médaille à la mondialisation ». Les forces, intérêts et processus qui font avancer la mondialisation ont contribué directement :

- à accentuer l'écart entre les riches et les pauvres dans et entre les pays;
- à augmenter la pauvreté chez les peuples déshérités du monde;
- à la dégradation de l'environnement;
- à l'épuisement des ressources;
- à des mouvements massifs des populations, en raison de ces problèmes.

Ces conditions créent également des conflits parmi les peuples, conflits qui s'expriment souvent sous forme de violence nationale, d'abus des droits de la personne, d'activités criminelles, de commerce de la drogue, de prostitution, d'enrôlement d'enfants-soldats et de trafic d'armes.

Ce qui est intéressant ici, c'est que la liste des insécurités produites ou exacerbées par les forces du marché mondialisé, ces mêmes forces qui sont appuyées par notre principal intérêt en matière de politique étrangère, est identique à la liste des insécurités sur lesquelles le MAECI tente de se pencher dans le cadre de sa plate-forme de la sécurité humaine.

D'une manière très réelle, donc, nous essayons, d'une part, de régler les mêmes maux que, d'autre part, nous contribuons à produire. Ceci donne matière à réflexion.

La poursuite de conditions qui fonctionnent à l'encontre des processus de « privation économique » et en faveur de la capacité des peuples à « prendre en main leur propre destinée » est contraire à la poursuite d'initiatives commerciales et d'investissement conçues en vue de promouvoir la prospérité des Canadiens et des Canadiennes au sein d'une économie mondiale qui prospère essentiellement à même les « privations » relatives, et situe nécessairement la destinée de ces peuples au sein de ce système.

Les intérêts du ministère de la Défense en matière de puissance coercitive

La contradiction entre les intérêts traditionnels du gouvernement en matière de politique étrangère et sa « nouvelle » plate-forme de sécurité humaine est renforcée lorsqu'on perçoit le discours et la pratique de la sécurité humaine dans le contexte des intérêts du gouvernement en matière de puissance coercitive ou militaire.

Deux points au sujet de la puissance coercitive :

- De nombreux articles publiés dans des revues savantes critiquent l'utilisation de la puissance militaire dans la poursuite des intérêts de l'État, en ce qui a trait aux insécurités qu'elle occasionne pour les peuples en voie de se doter d'un gouvernement, ainsi qu'à ses répercussions sur la cohésion sociale lorsque cette société juge approprié d'utiliser la violence dans la poursuite de ses intérêts. Qui plus est, il y a une longue tradition d'activisme dans la société civile : des gens comme Kaye Macpherson, Muriel Duckworth, Rosemary Brown et Ursula Franklin se sont tous vus décerner l'Ordre du Canada et divers doctorats pour leurs efforts contre le militarisme et leur soutien de l'utilisation du pouvoir discret en tant que moyen de réaliser précisément ce dont M. Axworthy parlait, c'est-à-dire « encourager ou habiliter les gens à prendre en main leur propre destinée ». Dans ce contexte, le pouvoir discret est une solution de remplacement à la puissance coercitive.

Tel qu'il est appliqué par le MAECI, cependant, le pouvoir discret, plutôt que d'être une solution de remplacement à l'utilisation de la puissance coercitive, fait partie d'un continuum et devient un outil que l'on utilise, au besoin, avant de recourir à la puissance coercitive. En effet, M. Axworthy a déclaré que le pouvoir discret et la puissance coercitive constituent simplement l'autre face de la même pièce de monnaie, l'une fournissant le nerf à l'autre, au besoin, pour atteindre la fin qui justifie l'un et l'autre moyens. Il a également dit que « la sécurité de l'État et la sécurité humaine s'appuient l'une l'autre » (Lloyd Axworthy, Message de l'honorable Lloyd Axworthy, ministre des Affaires étrangères, à l'Appel de La Haye pour la paix, 13 mai 1999).

Au cas où il y aurait encore des incertitudes au sujet de la relation qui existe entre le pouvoir discret et la puissance coercitive, M. Axworthy a régulièrement fait valoir que les bombardements de l'OTAN en Bosnie comme au Kosovo étaient des initiatives de sécurité humaine - une « expression concrète de cette dynamique de sécurité humaine en action ». Plus particulièrement, a-t-il déclaré, l'initiative du Kosovo « devrait servir à dissiper le malentendu à l'effet que l'intervention militaire et la plate-forme de sécurité humaine s'excluent l'une l'autre » (Lloyd Axworthy, Kosovo and the Human Rights Agenda, Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy à la *Woodrow Wilson School of Public and International Relations*, Université de Princeton, le 7 avril 1999, tel que cité dans Heather Owens et Barbara Arneil, *The Human Security Paradigm Shift: A New Lens on Canadian Foreign Policy?* Canadian Foreign Policy. 7:1 [automne 1999] 6).

Employé de cette façon, le pouvoir discret n'est pas exposé à la critique des procédés militaires ou du bien-fondé de leur utilisation. Et nous pouvons constater qu'aucune des initiatives de sécurité humaine entreprises par le gouvernement ne critique le bien-fondé du recours à la force et à la violence pour obtenir des résultats et protéger des intérêts. Certaines armes et certaines pratiques militaires ont été critiquées, mais pas l'utilisation des armes de pratique militaire en général. En fait, dans la campagne contre les mines terrestres, c'est une arme qui a été stigmatisée, pas ses utilisateurs, qui, bien sûr, étaient pour la plupart des militaires gouvernementaux poursuivant des intérêts d'État.

- Comme nous l'avons dit plus tôt, M. Axworthy a clairement exprimé que le pouvoir discret et la puissance coercitive sont employés aux mêmes fins. Comme l'explique Joseph Nye, l'auteur que M. Axworthy cite souvent au sujet de la signification du pouvoir discret : « Le pouvoir discret est le pouvoir de coopter, plutôt que de contraindre, les autres à votre programme ou à vos objectifs » (Lloyd Axworthy, International Journal [printemps 1998] 192). Pour M. Axworthy aussi, le pouvoir discret signifie « la négociation plutôt que la contrainte, des idées puissantes plutôt que des armes puissantes, la diplomatie publique plutôt que la négociation à huis clos » (Robin Jeffrey Hay, *Present at the Creation? Human Security and Canadian Foreign Policy in the Twenty-first Century, A Big League Player?* [1999], 221).

Dans le langage de la recherche sur la paix et des critiques du militarisme, en particulier celui des féministes, ceci se traduit par « rallier les autres à votre programme ou à vos objectifs » par le biais de la violence structurelle, par opposition à la violence directe.

Le fait est que les résultats que l'on cherche à obtenir, que ce soit par le biais du pouvoir discret ou de la puissance coercitive, sont ceux représentés par notre programme et nos objectifs. Ainsi, bien que notre gouvernement cherche à obtenir la sécurité pour le peuple, c'est notre définition de la sécurité qui est recherchée, pas la leur. Et selon notre définition, la sécurité se trouve dans les pratiques politiques démocratiques libérales et dans les forces du marché mondial; la sécurité appartient à ceux et celles qui adoptent ou se conforment aux deux.

Et puisque cela ne s'avère pas être le cas pour bon nombre de gens au sein de notre propre pays démocratique libéral, alors que les forces du marché obligent les gouvernements à couper les dépenses dans toute une gamme de programmes d'éducation, de santé, de sports et de filet de sécurité sociale, il est difficile de faire valoir que ce qui n'est pas particulièrement bon pour les Canadiens et les Canadiennes ordinaires l'est pour les autres peuples moins privilégiés. Mais c'est là l'argument dont nous essayons d'établir le bien-fondé.

Un aperçu positif

Alors que l'État a tendance à agir à huis clos dans la poursuite de la sécurité traditionnelle impliquant les militaires et dans le règlement des questions « d'intérêt national », dans le cas de la sécurité humaine, il travaille de concert avec les ONG et les citoyens intéressés en ayant recours aux tribunes et aux voies traditionnelles et non traditionnelles de la diplomatie et de la société civile. De cette façon, les activités gouvernementales deviennent plus transparentes, et des possibilités sont créées pour que la société civile tienne le gouvernement responsable de sa propre rhétorique en matière de sécurité humaine.

Qui plus est, la poursuite de la sécurité humaine et l'exercice du pouvoir discret ont tendance à aborder les questions de sécurité d'une manière directe plutôt qu'interposée, ce qui fait que les intervenants sont mis en contact avec les origines des insécurités et avec

le rôle que le Canada joue pour les favoriser grâce à sa poursuite des intérêts liés au marché. De cette façon, des possibilités sont créées en vue de changements potentiellement transformateurs; en vue de se pencher sur les origines des insécurités plutôt que sur leurs seules manifestations.

Se pencher sur les origines des insécurités signifie la réduction des contradictions entre notre plate-forme de sécurité humaine et l'intérêt plus dominant du gouvernement en matière de politique étrangère : la poursuite de la richesse pour les Canadiens et les Canadiennes au sein d'un marché mondial qui, par sa nature, crée ou exacerbe les insécurités. Cela signifie également l'utilisation du pouvoir discret en tant qu'outil d'habilitation à des fins définies par ceux et celles que nous aidons, plutôt qu'en tant qu'outil non violent conçu pour persuader les autres de contribuer à nos fins.

3. Groupes de discussion

(résumés des rapporteurs)

1. Kosovo : À la recherche d'une porte de sortie

John Fraser et Michael Borish, personnes-ressources - **John Graham**, animateur

Les membres du groupe ont manifesté une certaine mélancolie quant aux perspectives à long terme pour le Kosovo, mais ils ont fini par recommander que le Canada poursuive ses activités pour promouvoir la paix dans la région.

Ceci faisait partie d'un vaste consensus à l'effet que la communauté internationale devrait poursuivre son engagement à travailler à la création d'institutions sociales efficaces au Kosovo dans le cadre de l'effort de reconstruction, avec une réévaluation périodique des progrès réalisés. Des structures stables en matière de justice, d'éducation et de santé ont été jugées essentielles au maintien de la paix dans la région.

Certains membres se sont dits d'avis que la sécurité physique est nécessaire au progrès dans n'importe lequel de ces domaines; ils ont proposé que le Canada s'engage à nouveau à envoyer un contingent militaire dès que le ministère de la Défense jugera que cela est possible.

En général, les membres croyaient que les hostilités au Kosovo ne prendront fin que lorsque la culture de violence, de haine et de vengeance sera contrecarrée par l'éducation pour la paix. Ceci pourrait comprendre des textes communs destinés aux programmes scolaires, complétés par une formation à distance (un domaine dans lequel le Canada pourrait offrir son expertise).

Pour ce qui est de la politique en matière de santé, une plus grande priorité devrait être accordée aux programmes sur le stress consécutif aux traumatismes - une incidence courante dans la région, autant au niveau individuel que systémique - dans l'espoir de mettre fin au climat de peur et d'hostilité. Les institutions doivent être complètement

rebâties, ce qui laisse supposer une participation locale aux fins de « transformation interne ».

D'après les membres, l'inclusion des parties opposées dans des initiatives multilatérales telles que celles de l'Union européenne est perçue comme une influence potentiellement stabilisante. Dans le même esprit, il serait utile que les pays voisins - de préférence des parties neutres et, par conséquent, non hégémoniques, comme l'Italie et la Grèce - puissent encourager les investissements et promouvoir la prospérité et la stabilité politique au Kosovo.

L'idée d'un pacte régional de non-agression réunissant tous les pays de la région, y compris la Russie, a été discutée. Pour qu'il soit efficace, un tel pacte nécessiterait des protocoles détaillés sur le contrôle, l'accès et la transparence, ainsi qu'un garant international.

Les membres du groupe ont convenu que, en l'absence de tout signe de solution à la question de souveraineté fractionnelle, le moindre mal consiste à ne pas en tenir compte pendant que d'autres politiques sont mises en vigueur.

2. Le contrôle des armes légères : Appliquer les leçons de la croisade contre les mines terrestres antipersonnel

Peggy Mason, personne-ressource - **Ken Williamson**, animateur

Les membres du groupe ont commencé par examiner la documentation, préparée par Peggy Mason, sur les leçons de la campagne contre les mines terrestres en vue de contrôler les armes légères. Quelles sont ces leçons?

La principale leçon est la puissante synergie qui est créée lorsque des gouvernements d'optique commune du Nord et du Sud coopèrent avec la société civile. Les ingrédients essentiels de cette synergie comprennent :

- un gouvernement qui veut et peut faire preuve de leadership en ce sens;
- une collectivité humanitaire informée et motivée;
- une collectivité d'intervention composée d'ONG mobilisées à l'appui du projet;
- un partenariat actif et coordonné entre des gouvernements d'optique commune et la société civile.

Parmi les autres facteurs clés de réussite, mentionnons :

- un but clairement défini;
- la concrétisation d'un partenariat actif et coordonné entre les gouvernements et les ONG à la fin du processus de négociation.

Aussi, nous devons reconnaître que :

- le Processus d'Ottawa a pu progresser assez rapidement, étant donné l'importance secondaire des mines terrestres dans les politiques de défense de la plupart des pays.

Enfin, la dimension économique doit être prise en considération :

- Nous devons poser des questions au sujet des liens qui existent, dans les pays fournisseurs, entre les armes en question et l'argent et les emplois impliqués dans leur production et leur exportation.

Quels sont les obstacles à l'utilisation de la méthode de campagne contre les mines terrestres pour le contrôle des armes légères?

- Il n'y a aucun but unique identifiable (comme une interdiction catégorique). Plutôt, l'objectif est complexe et présente de nombreux aspects, et nécessite des actions qui s'épaulent mutuellement à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Vu la complexité des « solutions » en ce qui a trait aux armes légères, il est extraordinairement difficile d'orchestrer une campagne du genre de celle qui a été menée dans le cas des mines terrestres. Les gouvernements - même les gouvernements d'optique commune - ne se sont pas encore mis d'accord sur les détails d'un programme d'action, pas plus que la société civile (ce qui est tout aussi important), qui demeure profondément divisée quant aux initiatives importantes permettant de réaliser des progrès.
- L'importance récemment accordée aux partenariats entre les états d'optique commune et les ONG a éteint les énergies de bon nombre d'ONG dans leurs tentatives pour inciter leurs gouvernements à intervenir. Ceci est particulièrement vrai lorsque le gouvernement en question semble « du bon côté » et qu'il est véritablement intéressé à coopérer avec les ONG. Ainsi, nous avons au Canada une situation absurde où nous prétendons être les leaders internationaux en matière de contrôle des armes légères, mais où nous ne nous sommes même pas encore débrouillés pour ratifier la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic des armes à feu, munitions, explosifs et autres matières afférentes que nous avons signée il y a plusieurs années. *Et ceci n'a suscité pratiquement aucune critique de la part des ONG.* Il devrait être évident que de telles critiques, loin de « nuire » aux efforts du ministre des Affaires étrangères, M. Axworthy, renforceraient plutôt sa position au sein du Cabinet.
- Les incidences économiques du contrôle des armes légères, bien que très exagérées à l'échelle mondiale, ont une importance capitale pour un groupe particulier de pays fournisseurs, notamment les démocraties émergentes de l'ancienne Union soviétique et de l'Europe de l'Est, qui dépendent grandement des exportations de défense. La Russie a carrément déclaré que, d'ici à ce que le problème soit franchement examiné et que des solutions soient offertes, il n'y aura aucune réduction des exportations d'armes légères vers des destinations critiques.

La discussion qui a suivi l'exposé de Peggy Mason a abordé plusieurs sujets.

Le contrôle exercé par le Canada sur les exportations directes d'armes légères est raisonnablement adéquat. Mais il est nécessaire d'introduire une réglementation supplémentaire en ce qui a trait à la pratique du « courtage », c'est-à-dire les arrangements relatifs au transport, au financement et à la conclusion générale des marchés. Puisque les courtiers ne manient pas directement les armes, ils sont souvent non réglementés ou sous réglementés au Canada et dans plusieurs autres pays.

La vérification des interdictions ou des embargos sur l'exportation des armes légères pourrait s'avérer une tâche difficile, bien qu'elle ne soit désormais plus considérée comme impossible. Le Canada et l'ambassadeur Fowler auprès des Nations Unies méritent d'être félicités pour avoir démontré comment les embargos des Nations Unies ont été violés (par exemple, les diamants dans les pays en conflit). Le rapport de M. Fowler citait des noms, et les pays en question, piqués dans leur amour-propre, ont été remis au pas. La leçon est qu'il est important non seulement de déclarer des embargos, mais également d'effectuer un suivi après leur mise en vigueur.

Il a été suggéré que des images choc de l'impact des armes légères soient utilisées pour générer un soutien à leur contrôle. La campagne contre les mines terrestres a utilisé de telles images avec des résultats concluants.

Bon nombre de démocraties émergentes (comme en Europe de l'Est) comptent sur les gains en devises convertibles provenant des exportations d'armes légères. Nous devons penser à avoir recours à la réforme et à l'aide économiques pour mettre fin à cette dépendance. Trouver des solutions de remplacement constitue une tâche vitale.

Par le passé, certains pays ont suggéré que le désarmement conventionnel ne devrait pas se produire avant le désarmement nucléaire. Heureusement, le lien avec les questions relatives aux armes légères et au désarmement nucléaire a été, en pratique, éliminé des forums internationaux.

Il nous faut nous pencher sur la manière dont les entreprises cherchent à éviter les restrictions commerciales en ayant recours à la production sous licence dans les pays en développement.

Pour les ONG, il existe un livre excellent sur cette question : *Running Guns: the Global Black Market in Small Arms*.

On trouve une majorité de femmes dans les ONG qui cherchent à imposer le contrôle du commerce des armes légères.

Les ONG du Sud ont besoin d'aide financière pour se rendre aux Nations Unies et faire part de leurs expériences et points de vue.

Project Ploughshares a fait figure de pionnier dans ce secteur d'intérêt.

Le processus de l'Irlande du Nord offre d'importantes leçons. Nous devons non seulement nous pencher sur le désarmement, mais également sur la démobilisation et la réintégration. Nous devons situer la question du contrôle dans un contexte plus vaste. Lors de la ratification d'un accord de paix, il doit y avoir une entente détaillée, spécifique et largement intégrée en matière de désarmement. En Irlande du Nord, ils ont essayé d'esquiver cette exigence, pour s'apercevoir qu'il n'y a pas d'accord réel si la question du désarmement n'est pas réglée. Il y a de nombreux points communs entre l'expérience de l'Irlande du Nord et l'expérience africaine.

La cohérence des politiques au sein du gouvernement, en particulier sur cette question et en général sur la question de la sécurité humaine, doit faire l'objet d'un remaniement majeur. Les ministères devraient avoir des stratégies coordonnées. L'ACDI et le MAECI ne devraient pas travailler à contre-courant.

Il est impossible d'interdire toutes les armes. Des outils peuvent devenir des armes. Par conséquent, il nous faut également nous pencher sur la prévention de la violence.

Nous devons appuyer la définition des Nations Unies pour les armes légères, qui est celle suscitant le plus grand soutien.

Le contrôle des armes légères n'est pas simplement une question de contrôler des activités criminelles : il doit également tenir compte du trafic illicite auquel se livrent les états. Cependant, plusieurs états s'opposent à cette perspective plus globale.

Recommandations du groupe :

- La société civile doit être plus franche lorsqu'elle critique ses gouvernements respectifs, quand et où cela est justifié.
- Les leaders doivent exercer leur leadership en acceptant les principaux éléments d'un programme d'action. Les gouvernements d'optique commune devraient cesser de rivaliser entre eux et se mettre d'accord sur les principaux éléments d'un programme d'action dans le cadre du processus de la conférence de 2001.
- Surveillance et responsabilité parlementaires accrues relativement à la mise en oeuvre d'une politique de transfert d'armes à l'échelle nationale.
- L'aspect « conversion » du problème doit être abordé.

Enfin, on a suggéré que le Groupe des 78 demande à son panel sur la politique en matière de paix et de sécurité de rédiger un document d'orientation sur les meilleurs moyens de contrôler les armes légères et sur le rôle que le Canada devrait jouer. On devrait demander à Peggy Mason de superviser la rédaction de ce document.

3. Les enfants touchés par la guerre

Sénatrice Landon Pearson, personne-ressource - **Samantha Nutt**, animatrice

L'établissement des droits de l'enfant en 1989 a eu des incidences considérables sur l'incorporation des questions liées à l'enfance dans le cadre du dialogue international. Au cours des dix dernières années, les questions liées à l'enfance sont devenues un élément intégral des mandats gouvernementaux et non gouvernementaux lorsqu'il est question de conflit et de prévention des conflits.

La conférence sur les enfants touchés par la guerre qui s'est tenue à Winnipeg en septembre dernier a illustré l'ampleur des questions liées à l'enfance et les raisons pour lesquelles elles sont passées à l'avant-plan de la politique étrangère.

La conférence a contribué à clarifier les questions et à établir un programme. Essentiellement, elle a été fructueuse en raison de l'incorporation de jeunes de divers pays au processus de négociation et à la formulation de stratégies. La moitié des 126 pays de la conférence étaient représentés par des ministres. Le grand nombre de participants a démontré que la question des enfants touchés par la guerre ne peut désormais plus être ignorée à l'échelle internationale.

Le programme de la conférence de Winnipeg abordait 14 questions :

- leadership;
- exécution des obligations par la signature, la ratification et la mise en oeuvre du protocole optionnel;
- augmentation de l'obligation de rendre compte et diminution de l'impunité suite à la ratification;
- accent mis sur l'enfant;
- négociations en vue de la libération des enfants victimes d'enlèvement;
- augmentation de l'assistance humanitaire;
- accent mis sur les mesures préventives plutôt que curatives;
- réduction substantielle de l'utilisation des armes légères;
- promotion de la santé et du bien-être;
- protection de l'enfant contre le VIH/sida;
- éducation pour la paix;
- concentration sur les plans et politiques à long terme;
- engagement des jeunes dans la définition de politiques; et
- amélioration de la recherche.

Les membres du groupe ont jugé que trois de ces points étaient controversés et devaient être discutés : l'impunité, le VIH/sida, et la définition de « jeunes ». La discussion qui a suivi a produit un consensus sur un certain nombre de points.

Les membres ont souligné l'importance de la cohérence dans l'appui aux initiatives axées sur l'enfant. Cette génération doit établir le fondement des politiques à long terme par le biais de l'éducation et d'autres avenues. Les membres ont insisté sur le besoin d'incorporer les jeunes au processus de négociations plutôt que les considérer comme des participants silencieux; ceci aiderait à soutenir le dialogue transgénérationnel et interethnique.

Une plus grande importance devrait être accordée à l'éducation, afin de créer une sensibilisation et un soutien accru à l'égard des « enfants touchés par la guerre ». L'aide publique au développement (APD) en matière d'éducation et de santé devrait être augmentée à cette santé-ci.

On doit accorder une plus grande attention aux enfants en prison, surtout pour leur fournir un(e) avocat(e) et faire en sorte de répondre à leurs besoins.

Les Canadiens et les Canadiennes devraient être mieux informés au sujet du travail important que le Canada accomplit relativement aux enfants touchés par la guerre.

Les membres du groupe se sont fortement opposés à toute activité de dénonciation extérieure au processus journalistique, où cela pourrait constituer un moyen important de sensibiliser les gens sur un certain nombre de questions.

Annexe I

Résolution portant sur le contrôle des armes légères

(Adoptée lors de la séance plénière de clôture de la Conférence)

Le Groupe des 78 se réjouit du leadership démontré par le Gouvernement du Canada sur la question du contrôle des armes légères à l'échelle internationale. En comparaison de la campagne visant à interdire les mines terrestres antipersonnel, les objectifs du contrôle des armes légères sont complexes et polyvalents, avec des différences chez les parties intéressées en ce qui a trait au caractère adéquat des processus et du facteur temps. Mais, dans ce cas-ci, il est tout aussi important qu'il y ait des consultations et une collaboration entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux au Canada et dans le monde entier. Pour ce qui est des préparatifs en vue de la conférence des Nations Unies sur le contrôle des armes légères en 2001, le G78 recommande ce qui suit au Gouvernement du Canada :

1 Le Canada devrait ratifier dès que possible la convention de l'Organisation des États américains contre le trafic illicite des armes légères qu'il a signée il y a plusieurs années. Le fait de ne pas ratifier cette convention mettrait en doute l'engagement du Canada envers la paix mondiale et la sécurité humaine, alors que la ratification de la convention aurait l'effet contraire.

2 Le Canada devrait chercher à s'entendre avec des nations d'optique commune sur un programme d'action devant être étudié lors de la conférence de 2001. Un accord de base parmi les membres d'un groupe cadre aiderait à gagner du terrain pour en arriver à un consensus global sur le contrôle des armes légères de la part des gouvernements et des ONG. Les ONG devraient être plus directement impliquées dans les préparatifs de la conférence et contribueraient mieux aux intérêts de la participation et de l'appui du public en prenant ouvertement position sur la défense de leur cause.

3 Le gouvernement devrait favoriser des mesures visant à atteindre un haut niveau de surveillance et de responsabilité parlementaire en ce qui a trait aux transferts d'armes. De telles mesures constitueraient un prolongement logique et important de leur pratique courante de présenter un rapport annuel portant sur les exportations militaires.

4 Une attention particulière devrait être accordée au besoin de prêter assistance aux nouvelles démocraties dans leur transition à partir d'une forte dépendance envers le commerce de défense, vers une dépendance à l'égard des industries civiles.